

# Les migrants

## Lettre 126 aux cercles de silence

## Mars 2026

Cette lettre parviendra à ses destinataires, juste avant les scrutins communaux.

Cela signifie donc que ce qui est mis en avant, est ce qui est COMMUN, et non pas le particulier. Actuellement, en France par exemple, nous avons diverses personnes qui vivent en commun. Et parmi ces personnes il en est qui ont des papiers acceptés par l'administration et d'autre pour qui ce n'est pas le cas. Donc les candidats doivent indiquer comment ils veulent mener leur responsabilités pour qu'avec ou sans papier, on puisse vivre en commun. La question est donc : **Qu' avons-nous en commun ?** Surement pas nos papiers, mais notre réalité d'être des humains.

Puisqu'on utilise un SCRUTIN, il faut savoir ce que signifie « scrutin ». Le mot vient du verse latin *scrutari*. C'est devenu en français : Scruter.

Il est donc normal de se demander si les candidats ont scruté, analysé, leur **programme en fonction du développement harmonieux** entre les détenteurs de papiers et les pauvres sans papier.

Pour l'électeur, il faut se demander si ceux pour lesquels nous choisissons d'élire aux responsabilités de mise en œuvre du bien-vivre en commun, s'engagent - et nous avec eux – pour aller avec toutes nos capacités vers un mieux-vivre en commun. Ce peut être aussi une merveilleuse occasion de réfléchir sur nous-même pour découvrir et formuler – au moins à soi-même – et de façon vraie - et sans les « on-dit », pourquoi on veut aller – ou non - **vers le rassemblement de tous les humains quels qu'ils soient** pour atteindre une vie en paix, sans moqueries, sans violence, sans guerre, sans deuil.

Bonne lecture,

Michel Girard

## Table des matières


CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE ..... 3

Cornebarrieu ..... 3

CERCLES DE SILENCE ..... 4

FRANCE ..... 4

Elections municipales ..... 4

Les droits des femmes migrantes sont quotidiennement bafoués. ..... 5

Violences et banalisation ..... 8

LES ETRANGERS SAISISSENT DE PLUS EN PLUS LA JUSTICE FRANÇAISE : titres de séjour expires, délais à rallonge, bugs informatiques... ..... 9

A partir du 1er mars 2026, l'Ofpra ne conservera plus les passeports des réfugiés

statutaires....11
France-Italie....11
Dunkerque....13
Guéret....14
Hautes Alpes....15
Loon-Plage....16
Nimes....16
Paris....17
Reims....18
MANCHE....20
MEDITERRANEE....23
UNION EUROPÉENNE....25
Plus de 70 associations s'opposent au projet de "directive retour" de la Commission européenne....25
Feu vert du Parlement européen pour durcir les expulsions de migrants....27
En 2025, 80 000 migrants ont été refoulés aux frontières extérieures de l'UE, moins qu'en 2024....30
Allemagne....32
Croatie....36
Espagne....37
Grèce....40
Italie....41
Nancy....42
Pologne....43
EUROPE....43
Croatie....43
Royaume-Uni....44
Vatican....48
AFRIQUE....48
Burundi....48
Egypte....50
Libye....51
Maroc....52
Niger....52
Sénégal....53
Tunisie....55
ASIE....55
Golf persique....55

AMERIQUE....56
Canada....56
USA....57
INTERNATIONAL....58
Routes migratoires meurtrières : l'ONU appelle au démantèlement des réseaux de passeurs....58

# CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

## CORNEBARRIEU

Les travaux d'aménagement sont en cours et le projet de rajouter des lits superposés dans les chambres a été validé pour compenser la réduction du nombre de places du fait de ces travaux. La nécessité de conserver la capacité de places prime sans discussion sur le "confort" des personnes.

Il est maintenant courant qu'un détenu libéré car non expulsable soit à nouveau mis au CRA, et cela plusieurs fois.

Un travailleur régulier à Tarbes, "sans papier", Ivoirien, a été arrêté et transféré au CRA de Cornebarrieu fin décembre. Il a été libéré par le Juge des Libertés et de la Détention (JLD) et il a été à nouveau appréhendé par la police sur son lieu de travail, renvoyé au CRA de Cornebarrieu et finalement expulsé...

La Cimade constate que la proportion de personnes retenues atteintes de pathologies mentales est en augmentation et ces pathologies sont le plus souvent ignorées, voire l'objet de mauvais traitements.

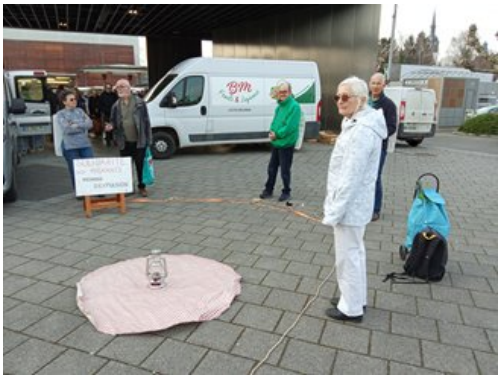
### Le centre de rétention administrative de Longvic ouvrira ses portes fin 2027

Les travaux ont d'ores et déjà démarré sur le site de l'ancienne BA 102 à Longvic, au sud-est de Dijon. C'est là que sortira de terre le centre de rétention administrative (CRA), pour une ouverture prévue à l'automne 2027. *"Les permis ont été délivrés et les travaux ont débuté"*, confirme la préfecture de la Côte-d'Or. Doté de 140 places, ce lieu d'enfermement accueillera à terme des étrangers en situation irrégulière et concernés par une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Ils pourront y être enfermés sur décision administrative dans la limite de 90 jours, sauf exception, en cas de terrorisme par exemple.

On connaissait les contours de ce projet depuis les annonces du précédent préfet de Côte-d'Or. Ce dernier avait confié dès 2024 qu'un CRA ouvrirait dans la région dijonnaise, évoquant déjà le site de l'ancienne base aérienne 102 pour accueillir ces bâtiments. Avant son départ pour le ministère de l'intérieur, ce dernier avait espéré une ouverture courant 2026, mais il y a du retard à l'allumage, l'espoir de son successeur, c'est une entrée en fonction à l'automne 2027.

https://www.francebleu.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or-21/longvic/le-centre-de-retention-administrative-de-longvic-ouvrira-ses-portes-a-l-automne-2027-7774526

# CERCLES DE SILENCE



Peu de nouvelles arrivent de la part des Cercles de Silence, à part une dizaine qui communiquent régulièrement. Selon mes informations 67 cercles de silence sont actifs en France (et reçoivent la lettre "les migrants"). J'évalue à une quinzaine de personnes en moyenne, ce qui correspond à 1000 personnes qui participent aux cercles de silence tous les mois. Les autres se seraient-ils arrêtés ?? Surement pas, mais le silence est couvert par les explosions des drones, missiles et autre engins de guerre, sans parler de ceux qui parlent, à tord et à travers. Si bien que les médias sont submergés par des informations qui peuvent être suspectes.

En tous cas, bien réel, s'est tenus le cercle de silence de Soultz. Echange intéressant : Une dame de passage n'était "*pas tout à fait d'accord avec vous* " pour refuser le tract. "*Donc quand même un peu*" était ma réponse qui l'a semble-t-il surprise car elle s'est arrêtée pour s'expliquer. Ses explications révélaient surtout ses craintes devant l'afflux de réfugiés suite à toutes ces guerres un peu partout dans le monde, "*car on ne pourra pas les nourrir tous*". Je ne sais pas si l'information que je lui ai donnée en réponse, à savoir que la plupart des réfugié(e)s pour cause de guerre se déplacent d'abord dans un pays voisin, l'a rassurée et la fera réfléchir. J'ai cependant remarqué qu'elle était plus réceptive quand je lui ai parlé de nos expériences d'accueil de personnes migrantes à domicile.

# FRANCE

## ELECTIONS MUNICIPALES

Selon l'*Association nationale des villes et territoires accueillants* (ANVITA) une quarantaine de villes présentent une liste de « ville accueillante » aux élections municipales de mars 2026. Pour plus de détail, consultez :

https://www.anvita.fr/listesaccueillantes/

Le 11 février 2026, l'ANVITA publie sa synthèse *Pour une France accueillante*, rassemblant six ans de recommandations pour agir localement en faveur de l'accueil inconditionnel. Ce document est le fruit de six ans de veille des pratiques et politiques publiques inspirantes mises en place par des collectivités accueillantes.

Il est découpé en trois grands axes :

- Une autre vision des migrations à promouvoir
- Un accès inconditionnel aux droits à favoriser

- Une citoyenneté locale inclusive à animer

https://www.anvita.fr/ressource/synthese-pour-une-france-accueillante-2026/

## LES DROITS DES FEMMES MIGRANTES SONT QUOTIDIENNEMENT BAFOUÉS.

Alors que **les femmes représentent près de la moitié des personnes migrantes** dans le monde, elles restent peu visibles et ont trop rarement la parole. En France comme en Europe, elles subissent un cumul de discriminations : racistes et xénophobes en tant qu'étrangères, sexistes en tant que femmes, mais aussi spécifiques à leur situation de femmes étrangères, à l'intersection de ces rapports de domination.

Précarité administrative, difficultés d'accès au logement, à l'emploi, à la santé, exposition accrue aux violences, dépendance liée au titre de séjour : pour beaucoup, les droits proclamés restent théoriques**.** En France, le statut administratif conditionne encore l'accès à des droits fondamentaux.

Dans une semaine auront lieu les élections municipales. Les communes sont en première ligne : accès aux services publics locaux, hébergement d'urgence, scolarisation des enfants, action sociale, prévention des violences, vie associative. **Les choix municipaux ont des conséquences directes** sur la vie des femmes migrantes.

Quelles garanties concrètes pour l'accès effectif aux droits, sans discrimination liée à la nationalité ou au statut administratif ? Quels moyens pour protéger les femmes migrantes victimes de violences ? Quelle politique municipale pour favoriser l'autonomie, l'accès à l'information, l'accompagnement social et juridique ?

Selon la directrice des pôles thématiques de La Cimade, les femmes migrantes vivent, travaillent, participent à la richesse sociale et économique de nos villes. *« Beaucoup des femmes sont exclues du débat démocratique et privées de la possibilité même de voter. Cela impose une responsabilité accrue aux élus locaux : gouverner pour toutes, sans exception* ».

À quelques jours du scrutin, La Cimade affirme **que la dignité et les droits des femmes migrantes ne sont pas des variables d'ajustement électoral.** Ils constituent un test démocratique. Ignorer ou restreindre ces droits ne fragilise pas seulement les femmes concernées : cela nourrit le terrain de la division et favorise la montée des extrêmes. Une ville qui protège les plus vulnérables et garantit l'égalité pour toutes est une ville plus juste, plus solidaire et plus résiliente face aux idéologies d'exclusion.

En cette journée, les équipes de la Cimade se mobilisent. Ce 8 mars ne doit pas être une journée de déclarations symboliques. Il doit marquer un engagement clair : faire des droits des femmes migrantes une priorité politique locale, immédiate et mesurable. Sans relâche, nous nous battrons, ensemble, pour que chaque personne, d'où qu'elle vienne, puisse espérer jouir de ses droits, vivre dignement et sereinement en France.

https://www.lacimade.org/presse/8-mars-les-droits-des-femmes-migrantes-ne-se-negocient-pas-dans-les-urnes/

### L'ONG Solidarités international dénonce le quotidien des migrantes sur le littoral nord de la France

Selon la porte-parole de l'ONG Solidarités international, les conditions de vie des femmes sur le littoral nord sont extrêmement précaires. Elles sont totalement

invisibilisées par les pouvoirs publics et subissent une double discrimination : la première car elles sont exilées, et la deuxième en raison de leur genre.

À travers l'"observatoire" [Rapport "*Eau et hygiène : l'urgence invisible que vivent les femmes exilées dans le littoral nord*" publié jeudi 5 mars 2026], on veut mettre en avant la situation de ces femmes. Lorsqu'on parle du 8 mars et de la journée internationale des droits des femmes, on ne pense pas à ceux des exilées. Or, comme n'importe quelle femme, elles ont des droits et leurs droits à la santé, à la dignité, à la sécurité, à l'accès à l'eau… sont bafoués tous les jours. Leurs besoins spécifiques - menstruations, pathologies qui concernent les femmes comme l'endométriose ou les infections urinaires, les victimes de mutilations génitales…. - ne sont pas pris en compte par les pouvoirs publics.

Pour pallier l'absence de dispositif spécifique, depuis fin 2025 dans le Dunkerquois, certains services ont été mis en place par l'État suite à une action en justice des associations. Une soixantaine de douches ont été installées dans la région [notamment dans le camp de Loon-Plage où vivent des centaines de personnes] ainsi que des toilettes. On s'en félicite même si cela arrive trop tard.

À Calais, la distance moyenne pour accéder à un point d'eau est de 1,39 km. Il faut donc que les exilées marchent une vingtaine de minutes pour obtenir de l'eau, un besoin vital. Grâce à des associations, des femmes peuvent se doucher mais certaines ne se lavent pas pendant plusieurs jours, d'autres le font avec l'eau des rivières alentours.

L'accès à l'hygiène est très problématique, d'autant plus lorsqu'elles ont leurs règles. Acheter des serviettes hygiéniques ou des tampons coûtent cher donc la plupart des femmes utilisent des tissus, voire parfois elles ne mettent rien. Celles qui ont des protections peuvent les garder pendant plusieurs jours. Les exilées disent aussi avoir peur d'aller aux toilettes seules et de faire une mauvaise rencontre. Donc la plupart d'entre elles se retiennent d'y aller ou même de boire.

Les conséquences sur la santé des femmes migrantes sont nombreuses. En premier lieu, il y a des risques d'infections. Garder une serviette hygiénique pendant plusieurs jours peut être dangereux. Avec un tampon, on peut faire un choc toxique. Le manque d'hygiène, comme des vêtements tachés à cause des menstruations, affecte aussi la dignité et joue sur la santé mentale des femmes.

Beaucoup de personnes rencontrées évoquent un sentiment d'épuisement et de stress. Les femmes en famille doivent assumer leurs propres besoins et ceux de leurs enfants, ce qui accentue leur fragilité. Et la plupart ont vécu des violences par le passé, pourtant elles ne bénéficient d'aucune prise en charge psychologique.

Les démantèlements successifs des campements fragilisent encore plus les femmes. Par exemple après une expulsion, elles peuvent se retrouver sans tente et finissent par en partager une avec un homme pour éviter de dormir dehors. Leur situation de dépendance et d'emprise s'accentue avec les évacuations de camps.

Pour améliorer les conditions de vie des femmes migrantes, il faut davantage d'infrastructures : plus de points d'eau, des toilettes sécurisées, des toilettes et des douches genrées, des distributions de protections périodiques… Il faut prendre en compte les spécificités auxquelles les femmes pourraient faire face.

## Des femmes et jeunes filles hébergées prennent la parole

*Nous, femmes et familles survivant à la rue, hébergées par Utopia 56, prenons aujourd'hui la parole.* ***Nous sommes des mères, des grand-mères, des jeunes filles, des femmes seules, des femmes en situation de handicap.*** *Nous vivons dans une fragilité permanente, exposées au froid, à la pluie, à la peur, aux violences.* ***Pour certaines d'entre nous, cela fait des années que ça dure****. Des années à survivre.*

*Des années à demander un logement, à renouveler un dossier HLM, à attendre une aide de l'État qui ne vient pas. Si nous parlons aujourd'hui, c'est pour rendre visible ce que beaucoup ne voient pas.* ***Ce que l'État ne veut pas que vous voyiez.***

*Nous sommes celles que les professeurs convoquent à l'école parce que nos enfants sont fatigués, parce qu'ils ne travaillent pas assez, parce qu'ils décrochent dans la journée.* ***Nous sommes celles à qui l'on fait porter la faute.*** *On nous menace parfois de nous retirer nos enfants. On nous accuse de ne pas nous occuper d'eux. Mais comment un enfant peut-il apprendre quand il dort dehors ? Comment peut-il grandir quand il se lève à cinq heures du matin pour traverser la ville afin d'avoir un toit pour une nuit ? Nous levons la voix pour que ces réalités ne soient plus invisibles.*

*Parmi nous, il y a aussi* ***des femmes seules, isolées, sans enfant pour "justifier" d'une détresse aux yeux des institutions****. Est-ce qu'être une femme mais pas une mère vous autorise vraiment à nous abandonner ?*

*Nous sommes aussi des jeunes filles,* ***celles qui apprennent trop tôt ce que signifie avoir peur.*** *Quand il n'y a pas de solution au 115, quand aucune porte ne s'ouvre, une jeune fille ne peut pas simplement s'asseoir dans la rue. S'asseoir, c'est se mettre en danger. S'assoupir, c'est s'exposer.* ***Être une femme, c'est être une cible.***

*Certaines d'entre nous ont travaillé, ont des diplômes, d'autres n'ont pas pu faire d'études. Certaines ont un titre de séjour, d'autres sont de nationalité française, d'autres en procédure de demande d'asile, d'autres ont été déboutées malgré la gravité et l'urgence de leur situation. Nous avons fui des violences. Nous avons fui la misère. Nous avons fui des catastrophes naturelles. Nos enfants grandissent avec l'idée que dormir dehors est normal.*

*La rue expose aux violences. La rue exploite la solitude. Nous n'avons pas choisi d'être seules.* ***Dans la rue, il n'y a pas de stabilité****. Sans stabilité, pas d'emploi durable. Sans emploi, pas de logement. Le cercle est fermé. Sans papiers, nous sommes contraintes à l'économie informelle, sous-payées, exploitées, dépendantes. Notre vulnérabilité est telle que certaines femmes acceptent des demandes inacceptables pour avoir un toit.*

*Nous ne voulons pas de tri entre femmes seules et mères.* ***Nous partageons le même combat.*** *Quelle que soit notre situation, nous survivons toutes aujourd'hui à la rue, alors que nous avons toutes le droit à un hébergement, c'est la loi.*

*L'État dit que l'école est obligatoire dès trois ans. Nous aussi, nous voulons que nos enfants réussissent. Mais pour éduquer un enfant, il faut un minimum de stabilité. Il faut des nuits complètes, un endroit pour faire ses devoirs, un toit près de l'école. Le stress ralentit leur développement. Ils tombent malades. Ils s'endorment en classe. Ils arrivent avec des vêtements encore humides. Ils apprennent à avoir peur du soir, parce que vers 17 heures, l'angoisse monte : où allons-nous dormir ? Être mère à la rue, c'est un double travail. Protéger son enfant tout en cherchant à survivre. Penser en permanence à la sécurité : vais-je être agressée ? Comment me protéger seule la nuit ?*

*Comment affronter le froid ?*

*Beaucoup de personnes ignorent que des femmes et des enfants vivent encore dans la rue. Mais* ***chaque soir, en France, au moins 3000 femmes et 2200 enfants dorment à la rue.***

https://utopia56.org/tribune-des-femmes-et-jeunes-filles-hebergees-par-utopia-56/

## Violences et banalisation

La haine raciste n'est pas nouvelle. Ce qui bascule en revanche, partout dans le monde, c'est sa banalisation. Des propos qui, hier, étaient considérés comme inacceptables trouvent désormais leurs voix en prime time, sur les plateaux des journaux télévisés, dans la bouche d'élus ou de chroniqueurs. *"Le spectre du dicible dans l'opinion publique"* (Joseph Overton), est ce qui permet de convaincre l'opinion publique en popularisant ses idées dans la sphère médiatique. Peu à peu, se il développe, se déplace et légitime les appels à la haine, notamment sur les réseaux

En France, pour permettre ce glissement sémantique, des médias comme Frontières, des influenceurs, ou des collectifs comme Némésis misent tout sur le buzz, la polémique et la provocation. Leur stratégie paye, en témoigne l'extraordinaire fenêtre médiatique que la mort de Quentin Deranque leur a permis, propulsant leur idéologie jusqu'au cœur de l'assemblée, où une minute de silence a été rendue en hommage de ce jeune homme néonazi.

L'heure nous semble grave. Pour éviter que se propage leur violence, à un an des élections présidentielles, nous devons collectivement combattre les idées de l'extrême droite, ses mensonges, et ses méthodes.

https://2k2yu.r.a.d.sendibm1.com/mk/mr/sh/WCPxRrNLV1LtvzWqieib85JRTuiII66L/-A5dT_pyk1Qq

## Des associations demandent la fin de l'enfermement indigne aux postes de la police aux frontières de Menton et de Montgenèvre

12 associations ont saisi les tribunaux administratifs de Marseille et Nice le 2 mars 2026 afin qu'il soit mis fin aux conditions d'enfermement indignes dans les locaux de la PAF de Menton et de Montgenèvre.

Depuis des années, nos associations dénoncent, d'une part, des privations de liberté à la frontière franco-italienne qui ne respectent ni le droit européen ni le cadre juridique national et, d'autre part, des conditions d'enfermement inhumaines aux postes de la police aux frontières de Montgenèvre et de Menton. Les personnes qui y sont enfermées subissent chaque jour ces conditions dégradantes : insalubrité des locaux et des sanitaires, privation ou insuffisance de nourriture et d'eau, surpopulation etc. À Menton, les personnes dorment sur des matelas posés au sol, sans couverture ni oreiller dans des conteneurs dégageant une odeur nauséabonde. À Montgenèvre, selon les témoignages, plus d'une vingtaine de personnes peuvent être enfermées dans un même conteneur sale de 20 m2, mineurs et majeurs confondus.

Le 6 novembre dernier, la Controleure générale des lieux de privation de liberté a publié des recommandations en urgence relatives au service interdépartemental de la police aux frontières de Montgenèvre dans lesquelles elle s'alarme des conditions de prise en charge des personnes interpellées qui portent gravement atteinte à leur dignité

ainsi que de la mises en œuvre de mesures privatives de liberté hors de tout cadre légal. Dans deux rapports de visites rendus publics le même jour concernant les postes de la police aux frontières de Menton et Montgenèvre, elle confirme les observations et alertes que lui rapportent nos associations : mise en péril de l'intégrité physique et psychique des personnes, conditions d'enfermement indignes, ou encore nombreuses violations des droits comme celui de demander l'asile.

Ni nos alertes répétées, ni celles de la CGLPL n'ont permis de mettre un terme à ces conditions d'enfermement. Pour ces raisons l'Anafé, le Gisti, la Cimade, l'ADDE, Médecins du Monde, Toutes et tous Migrants, le Syndicat des avocats de France, la Ligue des droits de l'Homme, Emmaüs Roya, Roya citoyenne, l'Alliance DEDF, le Syndicat de la magistrature ont saisi les tribunaux administratifs de Marseille et de Nice demandant la fin aux atteintes graves et manifestement illégales aux libertés fondamentales résultant des conditions d'enfermement dans les locaux de la PAF de Menton et de Montgenèvre – ou leur fermeture si ces demandes ne sont pas mises en œuvre.

## *LES ETRANGERS SAISISSENT DE PLUS EN PLUS LA JUSTICE FRANÇAISE : TITRES DE SÉJOUR EXPIRES, DÉLAIS À RALLONGE, BUGS INFORMATIQUES...*

En 2025, le contentieux des étrangers a fait face à "*une explosion*" des recours, selon le syndicat de la justice administrative. Au total, 154 314 requêtes ont été déposées devant la justice administrative française cette année, soit une hausse de 27,5 % par rapport à 2024.

Selon un avocat en droit des étrangers à Paris, les contentieux des étrangers, massifs, qui engorgent la justice concernent surtout des problèmes avec la préfecture, notamment à cause de la dématérialisation complète des procédures : contentieux liés à des difficultés techniques et l'absence de réponse. C'est très clairement des contentieux que l'on pourrait éviter.

*En France, c'est l'«Administration numérique pour les étrangers en France» (ANEF) qui s'occupe de la dématérialisation des démarches administratives liées à l'immigration. La plateforme internet concerne aujourd'hui une majorité de démarches indispensables pour vivre en situation régulière en France. Mais entre les bugs informatiques, les blocages administratifs et l'absence de réponse humaine, l'utilisation de l'ANEF vire souvent au cauchemar pour les personnes étrangères en France.*

*Ces multiples couacs empêchent concrètement les étrangers régularisés de prendre un rendez-vous à la préfecture, de renouveler leurs papiers ou même de déclarer un changement d'adresse ou de situation familiale. Pourtant, sans ces documents obtenus dans un temps imparti, les étrangers risquent de perdre leur emploi ou leurs droits sociaux.*

Si seulement on avait une plateforme qui fonctionne, on n'aurait pas à saisir le juge pour qu'il débloque un bouton. Parce qu'il faut se rendre compte qu'aujourd'hui on en est vraiment là : on est obligé parfois de saisir le tribunal parce qu'il y a un bouton sur le site qui ne marche pas. Parfois, ce sont les numéros d'étrangers qui ne sont pas reconnus ou encore juste un déménagement qui n'a pas été inscrit dans la plateforme internet. C'est

ce genre de petites choses qui font que derrière, tout le système est bloqué.

Et l'autre problème, c'est celui de l'absence de réponse des préfectures. Une fois qu'ils ont écrit de toutes les manières possibles aux préfectures et qu'ils n'ont toujours pas de réponse, les étrangers n'ont pas d'autres choix que de saisir la justice. Ce n'est jamais de gaieté de cœur qu'on saisit la justice mais parfois il n'y a pas d'autres solutions.

Les autres recours concernent la lenteur des demandes. La préfecture a un délai légal de quatre mois pour répondre à la plupart des demandes de titre de séjour sauf qu'aujourd'hui, elles traînent en longueur pendant des mois. Donc, on est aussi obligé de saisir le juge pour obtenir une réponse.

**Les diverses conséquences pour les étrangers :** Premièrement, une action en justice, c'est du stress et un coût financier. Mais surtout, pour les étrangers, leur vie est tout simplement gelée, mise entre parenthèses, durant un recours. Vous pouvez être un ressortissant étranger parfaitement inséré en France et tout perdre à cause d'un embouteillage au sein des préfectures.

Rappelons qu'en France, pour qu'un ressortissant étranger travaille, il doit être en situation régulière. De même pour pouvoir voyager à l'étranger, il ne suffit pas d'un passeport, pour revenir en France, il faut avoir un titre de séjour valide. Donc, ces étrangers en recours ne peuvent pas voyager, aller voir leur famille, etc.

Sans régularisation en bonne et due forme, tout une vie peut s'effondrer. Impossible, par exemple, de souscrire à l'assurance maladie, car il faut prouver régulièrement qu'on est en situation régulière. De plus en plus aussi, les banques demandent aux ressortissants étrangers de démontrer qu'ils sont bien en situation régulière. En cas de problèmes, vous risquez de ne pas avoir de compte en banque.

Il y a aussi les personnes en règle qui n'arrivent pas à renouveler leur titre de séjour. Et là, c'est toute leur vie qui s'effondre comme un château de cartes car de leur situation administrative dépend tout le reste. En l'espace de quelques mois, vous pouvez être un ressortissant étranger parfaitement inséré en France et tout perdre à cause d'un embouteillage au sein des préfectures et d'un manque de moyens humains au sein de ces préfectures.

Dès qu'on saisit **le tribunal, celui-ci envoie notre recours à la préfecture**. Et cela suffit parfois à débloquer la situation. C'est un peu ubuesque, parfois on n'a même pas à attendre la décision du juge : en fait la préfecture reçoit notre recours et elle se dit, à ce moment-là, qu'il faut peut-être faire quelque chose.

Pour les recours classiques, les délais sont longs. On peut arriver jusqu'à 12, voire 18 mois, avant d'avoir une réponse de la part du tribunal. Et c'est autant de temps durant lequel les ressortissants étrangers voit leur vie gelée.

Mais surtout, parfois, cela ne suffit pas car dans les préfectures débordées, on a du mal à faire appliquer les décisions de justice. Une fois que le tribunal oblige l'administration à faire quelque chose comme délivrer un récépissé ou un rendez-vous, encore faut-il que ce soit fait. Parfois, malgré un jugement du tribunal, on rencontre les mêmes difficultés : on se retrouve face à un interlocuteur qui ne répond pas.

## *A PARTIR DU 1ER MARS 2026, L'OFPRA NE CONSERVERA PLUS LES PASSEPORTS DES RÉFUGIÉS STATUTAIRES*

À partir du 1er mars 2026, les personnes qui enverront un dossier d'asile à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) devront y glisser des copies de leurs documents originaux : passeport, carte d'identité, acte de naissance, livret de famille, certificat de mariage. Les documents originaux ne seront à présenter que lors de la convocation du demandeur avec un officier de protection. "[Ces documents seront] *vérifiés par l'Ofpra puis* [seront] *rendus à la fin de l'entretien*". Les demandeurs d'asile pourront donc conserver leur passeport avec eux. Une décision qui s'applique aussi dans les départements d'Outre-mer.

Jusqu'à présent, ce n'était pas le cas. Avant le 1er mars 2026, les demandeurs d'asile remettaient leurs documents originaux - et leur passeport surtout - à l'Ofpra qui les conservait dans ses archives. Impossible ensuite pour le réfugié statutaire de le récupérer, même en cas de naturalisation. "*On demandait à tous les BPI* [bénéficiaires d'une protection internationale] *d'envoyer les documents dans la lettre qui accompagnait les décisions positives*". Cette réforme est donc symboliquement forte pour de nombreux étrangers en France. "*Le passeport, ça fait partie de nous. C'est notre histoire personnelle, c'est notre dernier lien avec notre pays d'origine, c'est important de pouvoir le garder*", explique une réfugiée statutaire de 2016 à 2021, avant de devenir Française. "*En* [le remettant à l'Ofpra], *c'est vraiment une partie de nous qui s'en allait*".

Ce changement de politique sert à désengorger les archives de l'Ofpra, explique l'Institution qui existe depuis 1952 et qui croule sous des kilomètres d'archives dans ses sous-sols. L'Ofpra tient aussi à préciser que retourner dans son pays d'origine avec son passeport reste interdit quand on est réfugié statutaire.

Une fois qu'il aura étudié un dossier reçu, l'Ofpra appelle le demandeur d'asile pour fixer un entretien. Durant l'entretien, deux personnes seront avec vous : 1) Un officier/agent de protection, qui travaille pour l'Ofpra. Son titre n'a rien à voir avec la police ; 2) Un interprète si vous ne parlez pas français.

L'Ofpra peut vous accorder le statut de réfugié ou vous faire bénéficier de la protection subsidiaire. La réponse à votre demande d'asile peut prendre du temps, jusqu'à plusieurs mois. Si votre demande d'asile est rejetée par l'Ofpra, vous pouvez faire un recours contre cette décision devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Le recours doit être déposé dans un délai d'un mois, à partir du jour où vous recevez la décision.

## FRANCE-ITALIE

### Des associations demandent la fin de l'enfermement indigne aux postes de la police aux frontières de Menton et de Montgenèvre

12 associations ont saisi les tribunaux administratifs de Marseille et Nice le 2 mars 2026 afin qu'il soit mis fin aux conditions d'enfermement indignes dans les locaux de la PAF de Menton et de Montgenèvre.

Depuis des années, nos associations dénoncent, d'une part, des privations de liberté à la frontière franco-italienne qui ne respectent ni le droit européen ni le cadre

juridique national et, d'autre part, des conditions d'enfermement inhumaines aux postes de la police aux frontières de Montgenèvre et de Menton. Les personnes qui y sont enfermées subissent chaque jour ces conditions dégradantes : insalubrité des locaux et des sanitaires, privation ou insuffisance de nourriture et d'eau, surpopulation etc. À **Menton,** les personnes dorment sur des matelas posés au sol, sans couverture ni oreiller dans des conteneurs dégageant une odeur nauséabonde. À **Montgenèvre**, selon les témoignages, plus d'une vingtaine de personnes peuvent être enfermées dans un même conteneur sale de 20 m2, mineurs et majeurs confondus.

Le 6 novembre dernier, la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté a publié des recommandations en urgence relatives au service interdépartemental de la police aux frontières de Montgenèvre dans lesquelles elle s'alarme des conditions de prise en charge des personnes interpellées qui portent gravement atteinte à leur dignité ainsi que de la mises en œuvre de mesures privatives de liberté hors de tout cadre légal. Dans deux rapports de visites rendus publics le même jour concernant les postes de la police aux frontières de Menton et Montgenèvre, elle confirme les observations et alertes que lui rapportent nos associations : mise en péril de l'intégrité physique et psychique des personnes, conditions d'enfermement indignes, ou encore nombreuses violations des droits comme celui de demander l'asile.

Ni nos alertes répétées, ni celles de la CGLPL n'ont permis de mettre un terme à ces conditions d'enfermement. Pour ces raisons l'Anafé, le Gisti, la Cimade, l'ADDE, Médecins du Monde, Toutes et tous Migrants, le Syndicat des avocats de France, la Ligue des droits de l'Homme, Emmaüs Roya, Roya citoyenne, l'Alliance DEDF, le Syndicat de la magistrature ont saisi les tribunaux administratifs de Marseille et de Nice demandant la fin aux atteintes graves et manifestement illégales aux libertés fondamentales résultant des conditions d'enfermement dans les locaux de la PAF de Menton et de Montgenèvre – ou leur fermeture si ces demandes ne sont pas mises en œuvre.

https://www.gisti.org/spip.php?article7688

## Un réseau de passeurs entre la France et l'Italie a été démantelé

Une opération, menée conjointement par les polices italienne et française lundi 16 février 2026, a permis d'interpeller douze personnes soupçonnées d'appartenir à un réseau de passeurs. Sept étaient en Italie- dans les provinces d'Imperia, de Turin et de l'Aquila - et cinq en Fance, dans les régions de Marseille, Nantes et Nice. Elles sont toutes accusées d'avoir organisé, à divers niveaux d'implication, le passage de la frontière franco-italienne pour des migrants en situation irrégulière.

Les éléments de l'enquête font état d'un réseau structuré et coordonné qui opérait des deux côtés de la frontière. En fonction de l'itinéraire, les passeurs faisaient payer aux exilés des sommes allant de 50 à 300 euros.

L'option au prix le plus modeste consistait à faire traverser les migrants par les chemins escarpés des montagnes qui séparent les deux pays. Pour un prix compris entre 70 et 100 euros, les passeurs organisaient un passage via les bus ou trains de la région. De faux documents et des vêtements pour se fondre dans la masse des voyageurs étaient fournis par les passeurs.

À d'autres occasions, les suspects ont forcé des camions stationnés au terminal routier de Vintimille, à destination de la France et d'autres pays, afin d'y faire entrer

clandestinement des migrants. Vintimille n'est qu'à une dizaine de kilomètres de Menton. À pied, il faut compter environ deux heures et demi

Enfin, le dernier itinéraire, la traversée en voiture ou taxi, considéré comme plus sûr et plus discret, coûtait environ 300 euros. Durant l'enquête, la somme de 13 400 euros a été saisie par la police mais les paiements étaient également effectués par rechargement de cartes prépayées et par virements bancaires vers des comptes italiens et étrangers.

Les enquêteurs accusent le réseau d'avoir organisé le passage d'environ 200 personnes. Il s'agissait majoritairement de ressortissants du Maghreb et de la corne de l'Afrique qui avaient déjà des contacts en Europe. L'enquête a mis en évidence des contacts entre les suspects et d'autres résidents en Europe (Royaume-Uni, France, Espagne, Allemagne et Luxembourg) désireux de faire passer la frontière à leurs connaissances.

Cette opération a été présentée comme le premier succès opérationnel de l'unité de renseignement opérationnel franco-italienne (URO). Créée en janvier 2025, cette unité de police basée à Vintimille "*regroupe des experts dans le domaine du renseignement et de la lutte contre les réseaux d'immigration clandestine italien et français*", selon le ministère de l'Intérieur français. Le projet s'appuie sur "*le modèle d'une structure franco-britannique similaire, l'URO (Unité de recherche opérationnelle), installée depuis juillet 2020 dans le nord de la France pour contrer les groupes criminels organisant les traversées, régulièrement meurtrières, en small-boats vers le Royaume-Uni*", expliquait au moment de son lancement le ministère français, qui se félicitait de voir l'équipe basée dans le nord de la France être à l'origine "*du démantèlement de plusieurs dizaines d'équipes de trafiquants d'êtres humains*".

Selon la préfecture des Alpes-Maritimes, "*15 007 personnes en situation irrégulière majeurs et mineurs*" ont été interpellées à la frontière en 2025. Ce qui reste toutefois bien inférieur aux 44 000 interpellations recensées en 2023.

Parmi ces tentatives, il y a eu 9 247 réadmissions en Italie. Grâce au code Schengen, un État membre peut renvoyer une personne arrêtée dans la zone frontalière vers l'État membre d'où elle provient à condition que ces transferts s'opèrent dans le cadre d'une coopération bilatérale. La France peut donc renvoyer les exilés interpellés sur le territoire français à la frontière vers l'Italie, et ce, sans laisser aux migrants l'occasion de demander l'asile.

Les contrôles policiers se sont renforcés ces dernières années le long de cette frontière. Entre 250 et 300 agents sont mobilisés chaque jour à la frontière pour surveiller les différents axes de passages - ferroviaires, autoroutiers ou pédestres -, en plus d'opérations aériennes réalisées chaque semaine.

## DUNKERQUE

### Deux passeurs condamnés

Un jeune Irakien a été condamné à 18 mois de prison ferme vendredi 6 mars 2026 à Dunkerque. Cette condamnation est intervenue trois jours après l'interception par la gendarmerie maritime de l'embarcation que cet Irakien pilotait en vue d'une tentative de traversée clandestine de la Manche. L'homme, qui dit être âgé de 18 ans, a été déclaré "*coupable d'aide à l'entrée et au séjour irrégulier*". Il a été condamné à une interdiction du territoire français (ITF) pendant cinq ans. "[Le jeune homme] *a raconté que les*

*passeurs lui avaient demandé de piloter le bateau en échange d'un passage gratuit, puisqu'il n'avait pas d'argent*". Mais, "*le problème, pour lui, c'est qu'il est déjà connu des autorités anglaises pour sa présence sur le territoire britannique. La justice le soupçonne ainsi de ne pas être qu'un simple candidat à l'exil, mais d'être embauché pour piloter des bateaux contre de l'argent*".

L'un des 11 passagers qu'il transportait au moment de l'interception de leur canot au large du port de Dunkerque, un Afghan âgé de 19 ans, a été, lui, condamné à six mois de prison et de dix ans d'interdiction du territoire. Une sentence plus lourde car il se trouvait "*en violation*" de cette même interdiction déjà prononcée à son encontre, a précisé le parquet.

Les dix autres personnes qui étaient à bord ont été prises en charge par l'autorité administrative au titre de leur séjour irrégulier. Les investigations diligentées par l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim), sous la direction du parquet de Dunkerque, ont permis "*de démontrer que ce bateau devait aller récupérer d'autres personnes sur le littoral, afin de les acheminer ensuite au Royaume-Uni*", selon le parquet.

Selon l'association Utopia 56, il s'agirait de la deuxième interception connue à ce jour d'une embarcation de migrants par les forces de l'ordre sur le littoral français, en vertu d'une nouvelle doctrine d'intervention en mer afin de contrer le phénomène des "*taxi-boats*". En janvier, une première interception de ce type avait été observée par l'association d'aide aux migrants sur un canal menant à la mer à Gravelines, près de Dunkerque. Auparavant, les interceptions en mer visaient uniquement à porter secours. Mais sous la pression du gouvernement britannique qui réclame une intensification des interventions, la France a opéré un changement de tactique depuis novembre 2025. Désormais elle peut intercepter ces "small boats" directement dans les eaux.

Dans un document confidentiel daté du 25 novembre 2025, la police française pourrait bientôt avoir l'autorisation de mener des opérations d'interception de canots d'exilés dans la Manche afin d'empêcher les départs vers le Royaume-Uni. Utopia 56 a regretté ne pas connaître les documents encadrant cette nouvelle doctrine d'intervention en mer, ni les modalités précises de déclenchement de telles opérations, dont l'association souligne aussi les risques (chavirage, noyade, etc.).

## GUÉRET

### 150 personnes rassemblées en soutien à un jeune maçon visé par une OQTF

Environ 150 personnes se sont réunies devant la préfecture pour dénoncer l'Obligation de quitter le territoire français (OQTF) prononcée à l'encontre d'un jeune Guinéen, 19 ans. La raison invoquée par l'administration est la non-conformité de son état civil, un motif déjà avancé pour d'autres demandeurs d'asile guinéens. Il travaille comme maçon chez Eiffage, où il était en CDI. Il est également attaquant à l'AS Gouzon et s'est fait connaître lors du parcours du club en Coupe de France il y a quelques mois.

Jeudi soir 26 février 2026, ses collègues, ses coéquipiers, des syndicats, des associations et des représentants politiques de gauche étaient présents. Symboliquement, un syndicaliste d'Eiffage a proposé de chanter la chanson des maçons de la Creuse. Le président du club de Gouzon, dit ne pas comprendre la décision. Deux représentants syndicaux ont été reçus par le préfet pour évoquer la situation du jeune homme. Selon eux, la préfecture explique que les documents d'identité présentés ont été jugés non recevables par la police aux frontières, ce qui conduit à la délivrance de l'OQTF.

À la suite de cette décision, son contrat de travail a été suspendu par son employeur. Son avocate a déposé un recours devant le tribunal administratif de Limoges. L'examen du dossier pourrait intervenir dans plusieurs mois.

https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-creuse/gueret-150-personnes-rassemblees-en-soutien-a-un-jeune-macon-vise-par-une-oqtf-3577731

## HAUTES ALPES

### Dans les Hautes-Alpes, le recours aux "interdictions de circulation sur le territoire français" contesté par des associations

Dans un communiqué de presse conjoint, paru le 24 février 2026, Médecins du Monde et l'association Toutes et Tous Migrants dénoncent le recours aux "*interdictions de circulation sur le territoire français*" (ICTF), à la frontière franco-italienne.

Les "*premiers signaux d'alerte*" remontent aux alentours du 10 janvier 2026. À compter de cette date, les membres de Toutes et Tous Migrants, association basée à Briançon, affirment que la "*grande majorité*" des personnes exilées interpellées ou qui se présentent au poste de la Police aux frontières (PAF) de Montgenèvre avec la volonté de demander l'asile se voient délivrer ces ICTF. Dans les dizaines de cas observés - dont le nombre exact est impossible à estimer -, les conditions rendant possible la délivrance de ces ICTF ne semblent pas avoir été respectées. Le 19 février 2026, leur caractère illégal a été reconnu par le juge des référés au tribunal administratif de Marseille dans plusieurs requêtes déposées.

La préfecture des Hautes-Alpes nie la délivrance de ces documents. Dans une réponse apportée à la rédaction le 12 février 2026, elle assure "[...] *que la PAF Montgenèvre ne délivre pas d'ICTF*".

Que dit la loi ? Le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) prévoit qu'une décision de réadmission (d'un État vers un autre État) peut être assortie d'une ICTF d'une durée maximale de trois ans en cas d'abus de droit, de menace à l'ordre ou à la sécurité publique. Ce qui n'était pas le cas des personnes concernées, souligne la chargée de plaidoyer pour Toutes et Tous Migrants. Surtout, cette interdiction de circulation sur le territoire s'adresse aux ressortissants européens ou aux détenteurs d'un titre de séjour dans un pays européen, faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Or, les ICTF recensées par l'association depuis la mi-janvier sont adressées à des ressortissants extra-européens, "*qui n'ont pas de situation administrative en Italie*", observe la directrice de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé).

Autre irrégularité : plusieurs personnes souhaitant demander l'asile se seraient vu délivrer une ICTF. "*Elles auraient dû être reçues et orientées vers un GUDA* [guichet unique pour demandeur d'asile". Une "*atteinte au droit d'asile*", dénoncée à l'unisson par Toutes et Tous Migrants.

Sans compter que les conséquences de ces mesures peuvent être importantes pour les exilés. Le non-respect d'une ICTF est passible d'une peine allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement, faisant craindre aux associations un pas de plus vers la "*criminalisation*" des étrangers. Si elles entrent en France malgré tout, les personnes exilées faisant l'objet d'un ICTF s'exposent à des poursuites pénales ou au risque d'être envoyées en centre de rétention administrative (CRA). Par ailleurs, en faisant l'objet

d'une ICTF, les étrangers sont inscrits au système d'information Schengen (SIS). Ce fichier européen répertorie notamment les personnes recherchées dans le cadre d'une procédure pénale, d'une arrestation ou d'une extradition. Cette inscription pourrait avoir des conséquences sur d'éventuelles procédures d'asile,.

Ainsi, l'ICTF est "*une épée de Damoclès sur la tête des personnes exilées*". "*La nouveauté de la pratique ne permet pas encore d'en saisir tous les tenants et les aboutissants*, nuance-t-elle prudemment. Elle redoute que le Briançonnais serve de "*laboratoire*", avant d'élargir la pratique aux autres frontières françaises, où le recours aux ICTF n'a pas été observé pour le moment. Dans le communiqué de presse, les deux associations s'engagent à continuer à "*documenter avec rigueur les pratiques à la frontière et à recueillir la parole des personnes exilées pour saisir les autorités administratives indépendantes*".

## LOON-PLAGE

### Le corps d'un migrant découvert dans un canal près du camp de Loon-Plage

Un exilé décédé a été retrouvé lundi 9 mars 2026 dans un canal jouxtant le camp de Loon-Plage, près de Dunkerque. Le corps du migrant a été découvert par une femme qui a ramené le corps sur la berge avant d'appeler les secours. Sur place, les secours n'ont pu que constater le décès. Il s'agit d'un exilé d'origine africaine et les circonstances de sa mort sont encore inconnues, ajoute le quotidien.

Une enquête judiciaire a été ouverte pour déterminer les causes du décès, qui peuvent être multiples au vue des conditions de vie difficiles dans ces camps. Ces dernières années, des affrontements, notamment causés par des règlements de compte entre passeurs ou des tensions entre migrants, ont été responsables de plusieurs morts. Le suicide, parfois provoqué par les conditions de survie et la détresse des exilés dans ces lieux de vie, est aussi une possibilité, tout comme un accident. Il s'agit du deuxième migrant décédé depuis le début de l'année à la frontière franco-britannique.

Dans des camps comme celui de Loon-Plage, les exilés vivent en attendant de pouvoir tenter la traversée. Ils patientent généralement le temps de trouver une embarcation, puis que la météo soit propice aux traversées, comme ce fut le cas la semaine dernière.

## NIMES

### Appel à l'aide pour empêcher l'expulsion d'une adolescente azerbaïdjanaise scolarisée au lycée Daudet de Nîmes

Un collectif lance un appel pour empêcher l'expulsion d'une lycéenne à Nîmes. De nationalité azerbaïdjanaise, elle est une élève brillante de 1ère au lycée Daudet. Elle est arrivée en France en janvier 2023 et est scolarisée à Daudet depuis septembre 2024. Mais la maman de cette jeune fille de 16 ans est sous le coup d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français). Le couperet peut tomber à tout moment à partir de jeudi 12 mars 2026. Et, par ricochet, c'est aussi la vie de sa fille qui serait brisée. Une pétition en ligne a été lancée par ses amis et un collectif s'est constitué pour venir en aide à Saïda. De l'avis général, elle est une excellente élève, parfaitement intégrée. Et c'est tout un établissement qui se mobilise pour la soutenir.

https://www.francebleu.fr/occitanie/gard-30/nimes/l-appel-a-l-aide-pour-empecher-l-expulsion-de-saida-une-adolescente-azerbaidjanaise-scolarisee-au-lycee-daudet-a-nimes-2557624

# PARIS

## Des employées sans papiers d'un salon de coiffure en grève pour dénoncer les abus dont elles sont victimes

Depuis deux jours, une quinzaine d'employées du salon de coiffure et manucure Sabadou & Jade se sont mises en grève et occupent les locaux, soutenues par la CGT. Ce matin, elles ne sont pas nombreuses à accueillir leurs soutiens et les médias car plusieurs d'entre elles sont reçues par la maire de l'arrondissement. Si les employées – dont la majorité sont sans papiers – ont décidé de cesser le travail, c'est en premier lieu pour dénoncer le non-versement de leurs salaires depuis quatre à six mois. Ces femmes originaires d'Afrique subsaharienne ont pris contact avec la CGT pour être soutenues dans leur combat.

"*Quand les employées nous ont contactés, le principal problème, c'était qu'elles n'étaient plus payées. Après on a discuté de leurs conditions de travail et là, on est dans une sorte d'espace qui s'est affranchi de toute règle de droit du travail*", explique la CGT. "*Les congés payés n'existent pas, elles ne sont même pas payées au niveau d'indice le plus bas de la convention collective de la branche esthétique, elles n'ont pas de prime d'ancienneté...*", liste-t-il.

Mais les abus ne s'arrêtent pas là. Chaque mois, le patron prélevait 250 euros au salaire des employées sans papiers, soi-disant pour payer les charges liées à leur régularisation future. "*Pour nous, c'est ce qui permet d'engager des procédures pénales*", souligne la CGT. Les employées concernées ont décidé de porter plainte pour ces extorsions dans les jours prochains. "*Notre patron nous disait qu'il faisait ça pour nous aider à être régularisées. On y croyait mais on a toutes été dupées*", confie une Ivoirienne de 33 ans, turban bleu marine sur les cheveux et gilet de la CGT sur les épaules, qui travaille dans le salon depuis 2021. Longtemps sans-papiers, elle s'est retrouvée à la merci de ce patron sans scrupule. "*Si quelqu'un se plaignait des conditions de travail, il disait qu'on pouvait venir chercher une lettre de fin de mission*".

Mais elle avait besoin de ce travail pour survivre. La jeune femme vit seule en France avec sa fille de deux ans et demi. Après quatre ans d'attente, elle a été régularisée en 2025 et a obtenu une carte de séjour de dix ans au titre de parent d'enfant réfugiée. Elle et sa fille sont actuellement hébergée dans une chambre d'hôtel par le 115 à Rambouillet, en région parisienne.

Une coiffeuse ivoirienne, mère d'un garçon de 13 ans, a subi, elle aussi, cette exploitation par le travail. Elle enchaîne depuis 2023 les titres de séjour de courte durée en France. Employée au salon Sabadou & Jade depuis 2021, elle s'est toujours démenée pour avoir assez de fiches de paie pour que son titre de séjour d'un ou deux ans soit renouvelé. Mais elle s'est retrouvée victime d'une grave extorsion. "*Au début, je pensais que c'était normal qu'il prenne les 250 euros. Il disait que c'était pour payer les charges. Mais après, j'ai vu qu'il ne déclarait pas les heures que je travaillais vraiment*", explique cette femme.

Alors qu'elle travaille dans le salon six jours sur sept, de 10h à 20h, ses fiches de paie ne mentionnent parfois que deux heures de travail par jour. Et son salaire s'en ressent, la plongeant dans la grande précarité. "*Quand vous gagnez 900 euros et qu'on vous en prend 250, il ne reste plus grand chose. Ça devient très compliqué de payer le loyer, la cantine de l'école, le titre de transport...*", raconte-t-elle.

À toutes ces infractions constatées dans le salon, s'ajoute l'usage de produits

toxiques non-respectueux des normes européennes, utilisés sans matériel de protection adapté. Ce point a été relevé lors du passage d'un comité opérationnel départemental anti-fraude le 10 février 2026. Ce type de comité regroupe différents services de l'État (douanes, inspection du travail, police...) et permet de réaliser des contrôles poussés d'activités soupçonnées de fraudes.

Pour la CGT, le genre de situation d'exploitation constaté dans ce salon du boulevard de Strasbourg risque de se multiplier en France. "*Le durcissement des politiques publiques* [sur l'immigration] *crée un effet d'aubaine. La dégradation du droit au séjour - la difficulté d'y accéder et les renouvellements des titres de séjour - va dans le sens de la surexploitation*", met en garde le syndicaliste.

Les employées ont décidé d'occuper leur lieu de travail jusqu'à ce que leur "*patron leur rembourse ce qu'il a indûment perçu*" et leur paye leurs heures supplémentaires. Elles demandent également leur régularisation auprès de la préfecture, invoquant l'exploitation de leur vulnérabilité.

Leur employeur a nié les accusations: "*Tout est faux. J'ai voulu aider ces femmes et maintenant cela se retourne contre moi*", a-t-il déclaré.

De leur côté, la maire du 10e arrondissement de Paris et le sénateur de Paris ont saisi la procureure de la République de Paris pour dénoncer les faits. "*On est en France, les conditions de travail sont régies par un code du travail. Il est invraisemblable qu'on patron puisse s'abstraire totalement de toutes les règles en vigueur et se livre à une véritable escroquerie*", a dénoncé le sénateur communiste.

En attendant les suites juridiques et administratives de l'affaire, les employées restent mobilisées. Dans un coin du salon est entreposé un petit tas de duvets. Jeudi soir, les grévistes vont passer une nouvelle nuit au milieu des perruques et flacons de vernis à ongles.

## REIMS

### "Les Vendanges de la honte" en Champagne : peine de prison confirmée en appel pour traite d'êtres humains

Mercredi 4 mars 2026, la principale prévenue dans l'affaire des "vendanges de la honte", con damnée en première instance en juillet 2025 à quatre ans de prison dont deux avec sursis, a vu sa peine confirmée par la cour d'appel de Reims pour *traite d'êtres humains, travail dissimulé et emploi d'étrangers sans autorisation*.

Cette quadragénaire originaire du Kirghizistan, qui dirigeait l'ex-société de prestations viticoles Anavim, a été maintenue en détention. Ses lieutenants, deux trentenaires essentiellement chargés du recrutement, ont vu, eux, leur peine légèrement allégée à un an de prison avec sursis chacun. Ils avaient été condamnés en première instance à un an de prison ferme et, respectivement, deux ans et un an de sursis. La cour d'appel a aussi condamné les prévenus, comme lors du premier procès, à verser 4 000 euros à chacune des 53 victimes au titre de leur préjudice moral. En revanche, la SARL Cerseuillat de la Gravelle, société du viticulteur ayant fait appel à Anavim pour vendanger, a été relaxée en appel.

Des mois d'enquête avaient mis au jour des conditions d'hébergement et de travail sordides pour les migrants employés et permis d'identifier 57 victimes - en majorité des étrangers en situation irrégulière originaires du Mali, de Mauritanie, de Côte d'Ivoire ou encore du Sénégal. Chichement nourris, ces vendangeurs avaient été logés dans un bâtiment insalubre, avec des sanitaires répugnants et vétustes, des installations électriques

dangereuses et des matelas au sol. En septembre 2023, l'inspection du travail avait constaté dans cet hébergement mis à leur disposition par Anavim à Nesle-le-Repons, au sud-ouest de Reims, des conditions de vie portant "*gravement atteinte*" à leur sécurité, leur santé et leur dignité.

"*Chaque matin on se réveillait vers 5h. À 6h, on partait dans les vignes, pour démarrer le travail vers 7h30/8h. Pour nous y amener, ils nous mettaient dans des fourgonnettes comme des animaux, il n'y avait pas de siège, rien, on ne pouvait pas respire*r", avait confié l'une des 57 victimes. "*Ils nous mettent dans un bâtiment abandonné, pas de nourriture, pas d'eau, rien du tout*", avait également témoigné l'un des vendangeurs, lors du procès. Une autre victime, avait répondu au tribunal qui lui demandait comment ils étaient traités : "*Comme des esclaves*".

**Une autre affaire similaire en Champagne**

Une trentaine des 57 victimes sont venues mercredi dans un bus affrété par le syndicat CGT pour entendre l'arrêt de la cour d'appel. Leur avocat, a dit "*sa satisfaction que la traite d'êtres humains ait été retenue, c'est le plus important*" car "*ces travailleurs ont été considérés comme des bête*s".

Pour le secrétaire général de l'inter syndicat CGT du Champagne qui les soutient depuis le début de l'affaire, les peines de prison "*vont dans le bon sens". "Le plus gros combat, ce sont les prestataires qui sont hors de France et ne sont pas régis par les mêmes codes*", a-t-il souligné.

Le Comité interprofessionnel des vins de Champagne (CIVC) s'est vu accorder 5 000 euros de dommages et intérêts pour "*préjudice d'image*". Pour la première fois dans un procès sur la question des vendangeurs, le CIVC, qui représente 16 200 vignerons, 130 coopératives et 370 maisons de Champagne, était partie civile en première instance. "*Nous nous devions de nous tenir aux côtés des victimes. On ne joue pas avec la santé et la sécurité des saisonniers. On ne joue pas non plus avec l'image de notre appellation*", avait réagi le Comité après le jugement l'été dernier. "*Nous nous porterons systématiquement partie civile si d'autres affaires donnent lieu à des poursuites judiciaires*", avait-il ajouté.

Quant aux rémunérations non perçues par ces saisonniers, elles feront l'objet d'une audience ultérieure devant le conseil de prud'hommes. Aujourd'hui, les ex-vendangeurs peuvent néanmoins commencer une nouvelle vie : car être reconnu comme victime de traite peut donner accès à une carte de séjour de 10 ans.

Quatre personnes travaillant à la récolte du raisin sont décédées lors de ces mêmes vendanges 2023 dans la région, lors d'un mois de septembre particulièrement chaud. Ce qui leur ont valu le surnom des "*vendanges de la honte*".

Pendant ces mêmes vendanges de 2023 en Champagne, une autre affaire d'hébergement dans des conditions indignes, concernant une quarantaine de saisonniers ukrainiens, avait éclaté. Le 28 janvier 2026, le gérant de l'entreprise de prestation de services viticoles mis en cause a été condamné à trois ans de prison, dont deux ferme, et sa société a écopé d'une amende de 350 000 euros.

# MANCHE

## 20 migrants secourus dans le détroit du Pas-de-Calais – 271 personnes sont arrivées en Angleterre

Les secours sont venus en aide à une embarcation de migrants dans le secteur de Malo-les-Bains samedi 7 mars 2026. Vingt personnes ont été prises en charge et débarquées au port de Calais.

Une embarcation de migrants a été secourue samedi 7 mars alors qu'elle se dirigeait avec l'Angleterre. La présence d'un bateau a été signalé dans le secteur de Malo-les-Bains vers 9h30. À bord, vingt personnes ont demandé à être secourues, entre 11h et 16h. Elles ont été déposées au port de Calais.

Plusieurs départs d'embarcations de migrants ont été signalés dans le détroit du Pas-de-Calais samedi. D'après les autorités britanniques, deux bateaux sont arrivés sur leurs côtes samedi 7 mars, avec à bord **114 personnes**. La veille, trois embarcations transportant au total **157 migrants** ont accosté en Angleterre.

https://www.francebleu.fr/hauts-de-france/pas-de-calais-62/manche-20-migrants-secourus-dans-le-detroit-du-pas-de-calais-1571595

## Départs avec la météo clémente

Des départs irréguliers vers le Royaume-Uni ont eu lieu toute la semaine dernière, du 2 au 7 mars, à la faveur d'une météo clémente. Un peu plus de 800 migrants ont atteint les côtes britanniques dans ce laps de temps, selon le Home Office.

Si le 1er et 2 mars aucune traversée n'a été enregistrée, le reste de la semaine a été plus chargé. Mardi 3 mars, 204 personnes ont traversé la Manche à bord de "small boats", ils étaient 275 le 4 mars, 66 le 5 mars, 157 le 6 mars et 114 le 7 mars. En tout, treize embarcations ont été utilisées par les passagers.

Mercredi 4 mars, un canot "*plein à craquer*" est parti de la plage des Gravelines. "*Il a pris la mer mercredi matin dans le brouillard. Il a embarqué ses passagers dans des conditions chaotiques, directement dans l'eau, avant de s'éloigner péniblement dans la brume, laissant derrière lui quelques malchanceux et des affaires abandonnées par les migrants*".

## MSF porte plainte contre des militants britanniques pour « diffamation » après une maraude dans le Nord

Haut du formulaire

Bas du formulaire

L'association Médecins sans frontières (MSF), a déposé plainte pour ***« diffamation »*** contre un groupe britannique d'extrême droite après l'agression verbale d'une de ses équipes sur le littoral, dans le Nord, en décembre 2025, a-t-elle annoncé jeudi 5 mars 2026.

Le 5 décembre 2025 (voir Les Migrants n°120), près de Grand-Fort-Philippe (Nord), une équipe de MSF qui rentrait d'une maraude médicale auprès de personnes rescapées de attentives de traversée de la Manche, a été pris à partie par *« trois*

*activistes d'extrême droite se revendiquant du mouvement britannique "Raise The Colours"* », explique l'association.

*« Ces individus se sont approchés de manière menaçante des membres de l'équipe MSF, tout en proférant des insultes et des propos diffamatoires et mensongers à l'encontre de l'organisation ». « L'agression a été filmée par les activistes […] puis diffusée sur les réseaux sociaux du groupe. Ces images ont suscité de nombreux messages de haine et de menaces visant les personnes exilées et les acteurs humanitaires »*, souligne MSF qui a déposé plainte mercredi auprès du tribunal judiciaire de Paris. Plusieurs membres de MSF doivent également dans les prochains jours déposer plainte pour des faits de violences psychologiques, précise l'association.

Les activités d'extrême droite du mouvement Raise The Colours sont dans le collimateur des autorités françaises. Le 23 janvier 2026, les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais avaient interdit un rassemblement organisé notamment par ses militants, estimant que leurs agissements, « *largement diffusés sur les réseaux sociaux* », s'inscrivaient « *dans une idéologie xénophobe et anti-immigration* » et présentaient un risque « *manifeste de troubles à l'ordre public* ». Dix jours plus tôt, le ministère de l'Intérieur avait également interdit de territoire français dix militants britanniques de ce mouvement.

*« La répétition de ces actes prend racine dans un climat d'impunité alimenté par des discours et des politiques migratoires qui favorisent la stigmatisation, le rejet et la haine, au détriment de la santé physique et psychologique des personnes exilées »,* dénonce jeudi la cheffe de la mission de Médecins Sans Frontières en France. L'association appelle les autorités *« à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir de nouveaux actes d'intimidation et de garantir la sécurité des travailleurs humanitaires et des populations vulnérables ».*

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/extreme-droite-msf-porte-plainte-contre-des-militants-britanniques-pour-diffamation-apres-une-maraude-dans-le-nord-2e58b5da-1851-11f1-97f1-526ef9f97286

## 89 migrants secourus en mer au large du Pas-de-Calais

De nouveaux départs clandestins ont eu lieu mercredi matin 4 mars 2026 depuis le littoral français, signe que les tentatives de traversées ont repris à l'occasion de la première longue fenêtre météo favorable depuis le début de l'année. Déjà mardi 3 mars, des moyens de secours français ont été engagés dans sept opérations distinctes dans la zone. Parmi les 89 migrants ayant demandé assistance dans deux embarcations distinctes, trois étaient blessés et ont été transportés au centre hospitalier de Calais, on ne connait pas le degré de gravité de leur état de santé.

*« Déterminés à rejoindre le Royaume-Uni, les migrants qui effectuent les traversées à bord d'embarcations précaires refusent l'assistance proposée par les moyens français et ne l'acceptent que confrontés à des situations d'extrême urgence »*, souligne la Prémar. Compte tenu de la fragilité de ces embarcations, par ailleurs surchargées, *« le choix est fait de ne pas contraindre les migrants à embarquer sur les moyens de sauvetage de l'État, pour éviter de mettre en péril leur vie en cas de naufrage »*, rappelle la même source.

Après le départ de plusieurs embarcations pneumatiques de fortune depuis Gravelines mardi matin 3 mars 2026, au moins un autre canot plein à craquer a pris la mer mercredi matin dans le brouillard. Il a embarqué ses passagers dans des conditions chaotiques, directement dans l'eau, avant de s'éloigner péniblement dans la brume, laissant derrière lui quelques malchanceux et des affaires abandonnées par les migrants.

Selon le ministère britannique de l'Intérieur, 204 candidats à l'exil dans trois embarcations ont réussi à atteindre l'Angleterre mardi.

## De plus en plus de migrants prennent la mer depuis la Belgique pour atteindre l'Angleterre

Mardi 24 février 2026, un canot composé de 22 migrants a quitté la plage belge d'Oostduinkerke, à une dizaine de kilomètres de la frontière française, pour tenter de traverser la Manche et rejoindre de manière irrégulière le Royaume-Uni. Le lendemain, 15 exilés ont été retrouvés près du port de plaisance de Nieuwpoort, non loin d'Oostduinkerke. "*Ils transportaient un bateau pneumatique, un moteur électrique et des jerricans d'essence*", a indiqué la police belge. Selon l'enquête, ce groupe "*avait l'intention de se rendre au Royaume-Uni*", a expliqué la police.

Ces départs depuis la côte belge ne sont pas des cas isolés. Alors que l'an dernier, aucun canot n'a été repéré dans le nord-ouest la Belgique, au moins cinq tentatives de traversée de la Manche ont été enregistrées dans la région - au large des villes côtières notamment De Panne, Koksijde et Nieuwpoort - depuis le 1er janvier 2026, assure la police belge.

Depuis des années, la Belgique est utilisée par les trafiquants comme un lieu de stockage des embarcations de migrants avant leur mise à l'eau en France. Le pays n'était pas, jusque-là, considéré comme une terre de départ vers l'Angleterre, en raison des forts courants au large et d'une distance plus longue pour rejoindre les rives britanniques. Environ 100 km séparent le nord de la Belgique au port de Douvres (sud de l'Angleterre) contre 45 km entre Calais et les côtes anglaises.

Face à ce changement de situation, le gouvernement britannique a alloué 1,3 million de livres (près d'1,5 millions d'euros) aux autorités belges pour tenter d'enrayer les traversées. Et Bruxelles a déjà entrepris des mesures pour empêcher les départs de canots : des obstacles, comme des blocs de béton armé, ont été installés sur la côte pour rendre difficile l'accès aux dunes et aux plages aux véhicules avec remorques transportant des "*small boats*".

La Belgique a également mis l'accent sur les équipements de vision nocturne et d'imagerie thermique lors des patrouilles policières pour intercepter un maximum de migrants en partance vers le Royaume-Uni. La police fédérale belge a par ailleurs annoncé qu'elle renforçait ses patrouilles, tant terrestres, que maritimes et aériennes grâce au déploiement des avions de Frontex, l'agence européenne de surveillance des frontières. Cette nouvelle route inquiète car les autorités craignent que l'importante distance à parcourir pour rejoindre l'Angleterre depuis la Belgique ne provoque davantage de drames.

Ce n'est pas la première fois que les réseaux de trafiquants tentent de s'adapter en trouvant d'autres itinéraires et ainsi déjouer la surveillance policière. La militarisation de la frontière dans le nord de la France - déploiement policiers, drones, caméras thermiques, avions Frontex - avait déjà poussé les passeurs à envisager d'autres endroits pour mettre à l'eau les embarcations, dans des canaux de la région mais aussi à des dizaines de kilomètres plus au sud, dans la Somme. En réponse, les autorités du département ont multiplié, là aussi, les mesures de surveillance policière.

Depuis des années, Londres alloue d'importantes sommes d'argent à Paris pour contrôler les traversées irrégulières de la Manche par des migrants. Entre 2023 et 2026, le Royaume-Uni a ainsi versé 540 millions d'euros à la France pour la gestion de l'immigration. Le patron de la Direction générale des étrangers en France (DGEF),

interrogée au Parlement la semaine dernière par une commission d'enquête sur les accords du Touquet, estime que 85 % des sommes totales sont déployées pour des missions sécuritaires et 15 % pour des missions sociales, sanitaires et humanitaires comprenant notamment les sauvetages en mer.

# MEDITERRANEE

## Dix exilés coincés depuis quatre jours sur une plateforme pétrolière.

Dix migrants sont bloqués sur la plateforme pétrolière Miskar, au large des côtes tunisiennes, a alerté Sea-Watch international sur les réseaux sociaux dès lundi 9 mars 2026. Ces dix personnes – dont on ignore le genre et la nationalité – sont parties de Libye à bord d'une embarcation de fortune il y a une semaine pour tenter de gagner l'Italie avec 28 autres personnes. Mais la traversée ne s'est passée comme prévu et les 38 exilés ont dû trouver refuge sur le Maridive 208, un navire marchand qui naviguait près de la plateforme gazière Miskar, au large de la Tunisie.

Selon les informations collectées par Sea-Watch, 28 personnes ont alors été prises en charge par la marine tunisienne et ramenées en Tunisie. Les dix autres ont été transférées sur la plateforme gazière et s'y trouvent toujours. Sur place, la vie des rescapés est bien entendu difficile et inconfortable, notamment en raison des mauvaises conditions climatiques qui touchent actuellement la Méditerranée. "*D'après le responsable des approvisionnements offshore de Miskar, les personnes se trouvant-là ont reçu de la nourriture et de l'eau, mais nous ne pouvons pas confirmer ces informations nous-mêmes*", a indiqué Sea-Watch.

Face à cette situation, l'ONG allemande de secours en mer appelle depuis plusieurs jours les autorités italiennes et maltaises à agir et à secourir les exilés, en vain. "*Nous avons alerté les autorités italiennes et maltaises par email lundi. À notre connaissance, elles n'ont pris aucune mesure à ce jour. Pourtant, il ne faudrait que 7 heures environ à un navire des garde-côtes italiens pour arriver sur place*". Si aucune intervention italienne ou maltaise n'est organisée, Sea-Watch craint que les migrants soient refoulés vers la Tunisie. "*Nous sommes aussi inquiets pour la santé des personnes*".

## L'ONG SOS Méditerranée : "La tragédie en mer continue, elle n'a jamais cessé"

Depuis le début de l'année 2026, plus de 600 personnes ont perdu la vie en essayant de traverser la Méditerranée. Un bilan donné il y a quelques jours par l'Organisation internationale des migrations (OIM). C'est le pire début d'année, le plus meurtrier depuis 2014 selon cette agence de l'ONU. Si les chiffres varient selon les sources, cette route migratoire reste la plus dangereuse au monde. C'est sur cette route et pour éviter que ces tragédies ne se multiplient, que travaille SOS Méditerranée avec son navire humanitaire Ocean Viking depuis dix ans.

https://www.infomigrants.net/fr/post/70238/la-tragedie-en-mer-continue-elle-na-jamais-cesse-alerte-long-sos-mediterranee

## 14 migrants meurent après une collision avec un navire des garde-côtes turcs

Lundi 9 mars 2026,vers 6h du matin, une collision entre un navire de la garde-

côtière turque et un canot de migrants en mer Méditerranée a causé la mort d'au moins 14 exilés au large des côtes de Finike, dans la province d'Antalya au sud-ouest de la Turquie.

"*Malgré les avertissements* [des autorités turques demandant aux exilés de s'arrêter], *le bateau de migrants a continué de fuir à grande vitesse*", indiquent les garde-côtes. Le canot de migrants "*a soudainement frappé le bateau de la garde-côtière et s'est écrasé*". "*À la suite de l'impact*", plusieurs personnes sont alors tombées dans l'eau : six exilés et "*un contrebandier turc*" ont été secourus, et 14 corps ont été récupérés en mer, précisent les garde-côtes. Par ailleurs, 15 migrants, qui tentaient de rejoindre la terre ferme à bord du canot, ont été arrêtés. La plupart sont originaires d'Afghanistan.

Les opérations de recherche se sont poursuivies pour tenter de retrouver des personnes disparues, en vain. Les autorités n'ont cependant pas précisé le nombre de personnes qui se trouvaient à bord de l'embarcation mais ont annoncé que la majorité des ressortissants, dont des femmes et des enfants, sont originaires d'Afghanistan. Une enquête a été ouverte et "*six suspects ont été arrêtés*", signalent encore les garde-côtes.

Un mois plus tôt, un incident similaire s'est produit au large de l'île grecque de Chios, en mer Égée ( voir Les Migrants n°124).

Chaque année, des milliers de migrants tentent de rejoindre la Grèce en traversant la mer Égée depuis les côtes turques. Et les accidents sont fréquents lors de ces traversées périlleuses vers les îles grecques, portes d'entrée dans l'Union européenne.

Au moins 658 migrants sont morts en mer Méditerranée depuis le début de l'année, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Sur l'ensemble de l'année *2025*, l'agence onusienne a recensé 2 185 décès dans cette zone maritime.

## Sea-Watch et SOS Méditerranée

### Près de 170 migrants ont été secourus en mer Méditerranée

Près de 170 personnes ont été secourues lundi 23 février par les ONG Sea-Watch et SOS Méditerranée à la suite de plusieurs opérations de sauvetage. Elles ont été assistées par l'avion de reconnaissance Albatross.

La première opération de secours a été menée par l'Ocean Viking durant la nuit du dimanche au lundi 23 février 2026, en Méditerranée centrale. C'est l'organisation Alarm Phone qui a communiqué les coordonnées GPS d'une embarcation de migrants en détresse au navire de l'ONG française SOS Méditerranée.

Ainsi, 97 personnes, dont 14 mineures, ont pu être secourues. "*Beaucoup étaient déshydratées et deux d'entre elles ont nécessité une intervention médicale*", a précisé SOS Méditerranée. Les exilés se trouvaient à bord d'une embarcation en bois et avait quitté la côte libyenne, depuis la ville de Zouara, deux jours plus tôt.

La seconde opération de l'Ocean Viking a eu lieu quelques heures plus tard, alors que le navire faisait route vers Livourne, le port sûr désigné par les autorités italiennes, situé à plus de trois jours de navigation. Cette fois-ci, c'est l'avion de reconnaissance Albatross qui a sonné l'alerte après avoir repéré une embarcation en détresse dans la zone SAR [*search and rescue*] maltaise. Cinquante personnes ont pu être secourues lors de cette opération, portant à 147 le nombre de migrants sur le pont de l'Ocean Viking.

L'Albatross a ensuite repéré une seconde embarcation. C'est le voilier Aurora, de l'ONG Sea-Watch qui a répondu à cet appel, secourant ainsi 22 personnes, "*dont une dans un état critique nécessitant une évacuation médicale*", a précisé l'ONG.

Menée avec Humanitarian Pilots Initiative (HPI) depuis décembre 2025, la mission de surveillance aérienne Albatross permet de repérer plus facilement les embarcations en détresse et d'alerter rapidement les autorités, les navires civils de sauvetage et les garde-côtes.

Depuis 2014, plus de 34 000 exilés ont péri en méditerranée centrale. Depuis 2026, au moins 606 migrants sont morts en Méditerranée alors qu'ils cherchaient à rejoindre les côtes européennes, selon l'Organisation internationale des migrations (OIM). Ce chiffre n'avait jamais été atteint aussi tôt dans l'année depuis 2014. En 2025 à la même période, l'OIM avait comptabilisé 247 décès dans cette zone maritime, et 266 en 2024. Même à la même période de 2016, année la plus mortelle en Méditerranée (avec plus de 5 000 morts sur l'ensemble de l'année), l'organisation avait recensé 418 migrants morts.

Selon des ONG, le bilan depuis le début de l'année pourrait même atteindre le nombre de 1 000 exilés disparus, notamment à cause de la tempête Harry. L'ONG italienne Mediterranea Saving Humans évoque que cela pourrait être "*la plus grande tragédie de ces dernières années le long des routes de la Méditerranée centrale*".

# UNION EUROPÉENNE

## *PLUS DE 70 ASSOCIATIONS S'OPPOSENT AU PROJET DE "DIRECTIVE RETOUR" DE LA COMMISSION EUROPÉENNE*

Alors que l'Union européenne (UE) planche sur un nouveau projet de réforme migratoire, plus de 70 organisations de la société civile - dont le PICUM et Médecins du Monde - dénoncent la "directive retour" encadrant les expulsions des étrangers en situation irrégulière. Ce texte doit être voté en mars par le Parlement européen.

Les ONG s'inquiètent notamment que les dispositions prévues dans le projet de loi encouragent les États membres à mener des perquisitions dans des domiciles privés et "*d'autres lieux pertinents*". L'article 23a consacré à cette question "*est si vague et large qu'il pourrait englober les refuges gérés par des organisations caritatives et les domiciles privés de citoyens 'soupçonnés' d'héberger une personne sans papiers*", indique le responsable de la communication chez PICUM, un réseau belge d'aide aux migrants sans-papiers.

Proposée pour la première fois par la Commission européenne en mars 2025, la nouvelle "*directive retour*" vise à favoriser les expulsions, y compris à travers la possibilité de transferts de migrants vers des centres situés en dehors de l'UE.

Bien que l'article 23a ne prévoit pas explicitement des opérations de police, il oblige les États membres à mettre en place des "*mesures de détection*" pour identifier

les personnes sans papiers. "*Cela pourrait très bien déboucher sur des descentes de police visant les immigrés*". Plusieurs pays de l'UE mènent déjà de telles opérations. Les mesures coercitives ont ciblé des points névralgiques comme les gares ferroviaires, mais aussi les autoroutes, les lieux de travail comme des restaurants, en passant par des stations de lavage de voitures et des salons de beauté.

Récemment, à Ravenne, en Italie, la police a mené une opération de fouille dans un hôpital en pleine nuit. Des médecins ont été accusés de protéger des migrants après les avoir déclarés inaptes à être placés en détention pour des raisons de santé. En Belgique, le gouvernement de droite actuel envisage d'autoriser des perquisitions à domicile pour rechercher les sans-papiers.

"*Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que le règlement européen sur le retour normalise et renforce ces pratiques*", les opérations de police pourraient devenir monnaie courante "*dans de plus en plus d'États membres et dans de plus en plus d'espaces*".

Un porte-parole de la Commission européenne tente de rassurer. "*La proposition de la Commission ne prévoit pas l'obligation pour les services publics de signaler les ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Elle ne prévoit pas non plus que les autorités nationales mènent des opérations dans les espaces publics et privés, procèdent à un profilage racial ou renforcent les technologies de surveillance intrusives*". "*Les droits fondamentaux des personnes renvoyées doivent être protégés à toutes les étapes du processus de retour, avec des garanties de procédure claires, notamment l'interdiction du refoulement, et en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables et à l'intérêt supérieur de l'enfant*".

Tout en nuançant : "*Pour que la gestion des migrations fonctionne efficacement, il est important de limiter les abus et les fuites des personnes renvoyées, qui affectent considérablement la capacité à expulser les migrants en situation irrégulière*", déclare la Commission européenne. "*À cet égard, la proposition prévoit la possibilité d'exiger des personnes concernées qu'elles se présentent régulièrement aux autorités, qu'elles résident à une adresse spécifique ou qu'elles restent dans une certaine zone géographique. (...) En cas de non-coopération, les autorités peuvent imposer certaines mesures telles que la réduction ou le refus des allocations ou la saisie des documents de voyage. Ces mesures doivent toujours rester justifiées et proportionnées.*"

La directrice du réseau PICUM, voit dans les mesures décrites dans l'article 23a un parallèle avec des tactiques observées outre-Atlantique. "*Les opérations contre les immigrés ne sont pas nouvelles en Europe. Cependant, le règlement européen sur le retour va étendre et normaliser le profilage racial, la surveillance policière des services publics et les raids similaires à ceux menés par l'ICE dans les espaces publics, sur les lieux de travail et même dans les domiciles privés. Nous ne pouvons pas nous indigner contre l'ICE aux États-Unis tout en soutenant ces pratiques en Europe*"

La Commission européenne souligne que le règlement ne prévoit pas d'augmentation des opérations injustifiées dans les espaces publics ou privés, tout comme l'utilisation disproportionnée de pouvoirs répressifs par les autorités, le profilage racial ou encore la surveillance. "*Conformément à la proposition de la Commission, tous les*

*principes et garanties par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et par le droit international doivent être suivis et respectés par les États membres lorsqu'ils appliquent les règles de l'UE en matière de retour*", ajoute le porte-parole. *Cela inclut en particulier le principe de proportionnalité, le droit à une bonne administration, le droit à un recours effectif et l'interdiction de toute discrimination fondée sur des motifs tels que la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale*".

Les 70 organisations signataires de la déclaration commune craignent par ailleurs que la nouvelle "*directive retour*" n'incite les services publics à partager des informations avec les autorités chargées de l'immigration, ce qui dissuaderait des migrants sans papiers de recourir aux soins de santé, à l'éducation ou à l'aide sociale.

"*Les événements récents outre-Atlantique montrent à quel point les lois qui visent à repérer, détenir et expulser les personnes en fonction de leur statut migratoire ont un impact réel sur la santé des populations*", déplore Médecins du Monde. "*Les femmes enceintes, les enfants et les personnes atteintes de maladies chroniques évitent tout simplement de recourir aux services de santé essentiels, même en cas d'urgence et lorsque leur vie est en danger. C'est inacceptable*".

Enfin, les ONG mettent en garde sur les conséquences psychologiques du projet de "*directive retour*". Selon PICUM, toute politique qui augmente le risque de détention et d'expulsion accroît également la vulnérabilité. "*Nous constatons déjà que les partenaires violents et les employeurs abusifs profitent de cette vulnérabilité pour continuer leurs abus, sachant très bien qu'une personne sans papiers n'a que peu ou pas de possibilités de demander protection et justice.*"

Les 70 ONG signataires demandent notamment aux législateurs européens de s'assurer que les lanceurs d'alerte qui signaleraient des violations à la police n'aient pas à craindre d'être placés en détention.

La Commission européenne explique de son côté que la proposition "*introduit un nouveau droit à l'information et au conseil pour les personnes expulsées, une assistance juridique gratuite, des règles claires en matière de recours et de suspension du renvoi, ainsi que des garanties pour les mineurs non accompagnés et les familles avec enfants. Une personne ne peut être renvoyée de force sans que le risque de non-refoulement ait été vérifié.*"

## *FEU VERT DU PARLEMENT EUROPÉEN POUR DURCIR LES EXPULSIONS DE MIGRANTS*

Un pas de plus vers un durcissement migratoire - deux mois avant l'entrée en vigueur du Pacte asile et migration en juin 2026. Le Parlement européen a voté lundi 9 mars 2026 une première série de mesures sur les expulsions des étrangers en situation irrégulière - mesures qui seront inscrites dans le prochain "*Règlement retour*".

Les mesures votées sont :

**- L'ouverture de centres de retour** – appelés "hubs de retour" – dans des pays hors des frontières de l'Union européenne (UE) où seraient envoyés les migrants déboutés de l'asile et détenteurs d'une Obligation de quitter le territoire (OQT).

**-** Ces expulsions pourront se faire vers des "**pays tiers sûrs**" - avec lequel l'étranger n'a parfois aucun lien. "*Ce règlement permettrait également le retour dans un pays qui accepte d'accueillir la personne sur la base d'un accord conclu avec un État membre de l'UE ou avec l'UE*". Les mineurs non accompagnés ne sont pas concernés. Mais les familles, si.

"Les familles avec mineurs peuvent être envoyées dans ces centres, où aucun mécanisme de surveillance n'est prévu", s'insurge l'eurodéputée Renew Fabienne Keller. "Nous externalisons sans contrôle ni garde-fous la politique migratoire européenne."

**-Un allongement de la rétention de 18 mois à 24 mois,** même si les "départs volontaires" seront encouragés en premier lieu, précise le texte. Cet allongement de la rétention pourrait être dans certains cas illimité. "*Les États membres peuvent prolonger la détention des ressortissants de pays tiers identifiés comme présentant un risque pour la sécurité [...] pour une durée supérieure à la durée maximale*".

**- L'enfermement des mineurs non accompagnés et de familles avec enfants en centre de rétention est autorisé** : mais ce placement doit se faire "*en dernier recours et pour la durée la plus courte possible, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant*".

**-Un durcissement de la rétention** *: les étrangers sans-papiers "peuvent être placés en détention, par exemple s'ils ne coopèrent pas, présentent un risque de fuite, constituent un risque pour la sécurité ou pour tout autre motif pertinent empêchant leur éloignement en temps utile".*

**-Une interdiction d'entrée sur le sol européen de façon permanente.** *"La durée de l'interdiction dépend des circonstances individuelles de chaque cas et peut être permanente dans les cas où une personne est considérée comme représentant un risque pour la sécurité."*

Ces mesures ont fait l'objet de rudes batailles au Parlement européen. Mais une alliance allant de la droite à l'extrême droite s'est accordée à la dernière minute sur cette série de mesures plus strictes, qui a été validée Lundi soir par la commission des liberté civiles (LIBE) du Parlement - surprenant les eurodéputés centristes et proeuropéens. Après ce premier vote, la prochaine étape sera le vote cette semaine en séance plénière, suivie très probablement d'un autre vote de l'ensemble du Parlement sur le même texte.

Des pays comme l'Allemagne, l'Autriche et les pays scandinaves, défendent ce paquet de mesures affirmant que leur objectif est avant tout dissuasif : ils espèrent décourager des migrants de tenter de s'installer en Europe en raison de ces sanctions potentielles auxquelles ils pourraient s'exposer. La France et l'Espagne se sont souvent montrées sceptiques - notamment face aux "hubs retours", déjà expérimentés en Albanie par l'Italie, sans réel succès.

Les textes sont au contraire décriés par les associations de protection des migrants et par la gauche au Parlement, qui s'inquiètent de potentielles violations des droits humains. "*Ces compromis renient totalement l'esprit européen du Pacte asile et migration, adopté en 2024*".

"*En plus d'être déshumanisantes et de fragiliser l'État de droit, ces politiques créent davantage de précarité, génèrent une surcharge administrative et judiciaire, et impliquent des dépenses considérables*", estime le directeur de France terre d'asile. "*Ces dispositions comportent de graves risques de violations systématiques des droits humains, notamment la détention automatique et arbitraire*", s'inquiète aussi la responsable des questions migratoire à Amnesty International.

"*Ce vote trahit les valeurs mêmes que l'UE prétend défendre : dignité humaine, liberté et égalité*", s'est offusquée la chargée de plaidoyer au PICUM (Plateforme pour la coopération internationale sur les migrants sans papiers). "*Ces propositions accordent des pouvoirs étendus pour restreindre la liberté de circulation des personnes, fouiller leurs effets personnels, imposer des mesures de 'sécurité' disproportionnées et partager des données personnelles avec des pays qui ne disposent pas de garanties suffisantes*'". Et d'ajouter une comparaison avec la politique américaine. "*Après l'indignation suscitée par les opérations de l'ICE aux États-Unis, ce texte ouvre la voie à des mesures d'application de la législation en matière d'immigration tout aussi violentes dans toute l'Europe*."

Ces mesures avaient étêté proposées en mars 2025 par la Commission européenne. Les ministres de l'Intérieur des États membres de l'Union européenne avaient ensuite donné, leur feu vert à toutes ces mesures en décembre 2025 à Bruxelles.

## L'agence de l'UE pour l'asile alerte sur le risque d'un "flux de réfugiés" iraniens provoqué par les bombardements sur le pays

L'Iran connaît ces derniers jours d'importants bombardements américains et israéliens. Mais avant même le début du conflit début mars 2026, l'agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) alertait sur le risque d'un "*flux de réfugiés*" venant d'Iran. Et ce, dans un contexte de baisse générale de la demande d'asile dans l'UE.

"*Avec une population d'environ 90 millions d'habitants, même une déstabilisation partielle pourrait générer des flux de réfugiés d'une ampleur sans précédent*", souligne le rapport de cette agence spécialisée. "*Le déplacement de ne serait-ce que 10 % de la population iranienne suffirait à rivaliser avec les plus importants flux de réfugiés de ces dernières décennies*", écrivent encore les auteurs de l'AUEA dans ce document concocté avant les frappes américano-israéliennes.

Le nombre de demandes d'asile déposées par des Iraniens dans l'UE et ses pays voisins est pour le moment assez faible. Ils étaient 8 000 en 2025, très loin derrière les Afghans (117 000) ou les Vénézuéliens (91 000). Et les frappes des États-Unis et d'Israël contre l'Iran n'ont, jusqu'ici, pas provoqué de déplacement massif de population. Mais "*l'ampleur du risque potentiel est considérable*", estime l'AUEA. D'autant plus que l'Iran figure parmi les pays qui accueillent l'une des plus importantes populations de réfugiés afghans au monde - une situation susceptible de provoquer des déplacements en cascade.

Quelques 450 000 afghan ont quitté l'Irann l'été 2025 pour revenir dans leur pays d'origine, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), au lendemain d'une date butoir fixée par Téhéran

Les auteurs du rapport notent que le scénario d'une grande vague de réfugiés iraniens est jusqu'ici "*spéculatif*". Il impliquerait que ces exilés passent par la Turquie, puis se dirigent vers l'Europe. "*Tout ça est très volatile*", affirme un responsable européen spécialiste de l'immigration, s'exprimant sous couvert d'anonymat tant le sujet est "*délicat*". Reste que le sujet inquiète aussi les hautes instances européennes. Lundi 2 mars 2026, l'exécutif européen a dit "*renforcer sa préparation*" sur ce dossier en surveillant "*les tendances*" migratoires et en renforçant sa coopération avec les agences des Nations unies. Le sujet sera au menu de discussions entre les 27 ministres de l'Intérieur de l'UE, qui se réunissent jeudi 5 mars à Bruxelles.

La présidente de la Commission européenne a même indiqué avoir échangé sur la question avec le président turc. Tout comme l'ont fait les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE, lors d'une réunion extraordinaire dimanche 1er mars 2026. "*Malheureusement, nous savons que, généralement, lorsque des conflits éclatent dans certaines régions, cela déclenche des flux migratoires*", a expliqué l'exécutif européen mardi. Tout en assurant qu'il n'y avait "*pour l'heure*" aucune raison de penser que la situation actuelle ne provoque un exode massif de réfugiés.

Fin janvier 2026, de nombreux Iraniens avaient déjà fait le choix de quitter leur pays à la suite de la violente répression des manifestations citoyennes débutées fin décembre. "*Environ 15 000 personnes ont été tuées par la police iranienne* [ces chiffres ne sont pas vérifiables en l'absence d'informations provenant d'Iran, coupé du monde]. *Et même les SMS ne fonctionnent pas, il n'y a que les appels téléphoniques qui marchent*".

## *EN 2025, 80 000 MIGRANTS ONT ÉTÉ REFOULÉS AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DE L'UE, MOINS QU'EN 2024*

Une coalition d'organisations européennes, chaque année, documente l'ampleur des refoulements opérés aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE). Selon ce rapport, en 2025, au moins 80 865 refoulements ont eu lieu aux frontières extérieures de l'Union européenne. Un chiffre en baisse de 34 % par rapport à l'année 2024, où plus de 120 000 refoulements aux frontières de l'UE avaient été recensé.

Les ONG estiment que cette baisse est liée à l'augmentation des interceptions avant l'arrivée des migrants aux frontières européennes. Elles citent notamment l'augmentation des interceptions en mer Méditerranée par les garde-côtes libyens. "*Au moins 26 635 personnes ont été interceptées en mer et ramenées de force en Libye en 2025, selon les derniers chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En 2024, 21 762 personnes avaient été interceptées en mer et ramenées en Libye. En 2023, elles étaient 17 190*", note le rapport.

Ce nombre d'interceptions montre que l'UE "*met fortement l'accent sur l'externalisation et la gestion des migrations par le biais d'accords avec des pays tiers*", ajoute le document qui évoque le "*nouveau Pacte sur la migration et l'asile*". Devant entrée en vigueur en juin 2026, ce Pacte asile et migration prévoit en effet de nombreuses mesures pour durcir la politique migratoire et externaliser les demandes d'asile.

Il propose notamment la possibilité pour les pays de l'UE d'ouvrir des centres de retour – appelés "*hubs de retour*" – dans des pays hors des frontières de l'UE où seraient envoyés les migrants déboutés de l'asile. Ou encore le renvoi des demandeurs d'asile vers des pays tiers "*sûrs*" mais avec lesquels le demandeur n'a aucun lien.

La Commission européenne estime que "*le Pacte sur la migration et l'asile constitue une réforme majeure qui établit un cadre juridique solide pour une gestion des migrations plus juste et plus efficace*" et que l'UE, "*avec les États membres*", "*intensifiera ses efforts pour accroître la coopération*" avec les partenaires internationaux, "*dans le plein respect des droits et obligations fondamentaux en vertu du droit international*".

Sur le dossier libyen, elle rappelle qu'il "*est impératif de poursuivre les efforts pour aider la Libye à mettre en place un système de gouvernance et de gestion des migrations global et fondé sur les droits, ainsi que pour renforcer les capacités des acteurs libyens concernés afin de sauver des vies et de lutter contre les réseaux de passeurs qui exploitent le désespoir des populations*". "*Pour améliorer la situation sur le terrain, il est nécessaire de poursuivre le dialogue avec les autorités libyennes afin d'améliorer les conditions humanitaires des migrants et d'éviter les décès en mer et dans le désert*".

Malgré la baisse des pushbacks en un an, les ONG restent sur le qui-vive. "*Les refoulements aux frontières extérieures de l'Europe sont devenus une pratique courante dans les États membres de l'Union européenne (UE)*". Et "*la constance de ces pratiques indique qu'elles sont devenues une composante systématique de la politique migratoire de l'UE*".

Ces méthodes de refoulement systématique aux frontières sont pourtant illégales au regard du droit international. Le "*principe de non-refoulement*" est inscrit dans l'article 33 de la Convention de Genève sur le droit des réfugiés. Il est aussi spécifié dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la CEDH. Cette législation notifie qu'avant toute décision de retour, un examen spécifique des situations des migrants (comme la demande d'asile) doit être effectué et qu'aucune mesure d'expulsion générale ne peut être prise.

Selon le document, la majorité des refoulements ont lieu aux frontières terrestres de l'Union européenne, en particulier sur la route des Balkans. Citant des chiffres issus des rapports d'ONG, de groupes de recherche, des organisations de l'ONU et de données des services gouvernementaux, il note que la plupart des refoulements ont été opérés par la Pologne, la Bulgarie et la Lettonie. Ces pays ont, respectivement, refoulés 14 754, 13 568 et 12 046 personnes, selon le rapport. À noter qu'une personne peut avoir été refoulée plusieurs fois.

Ces dernières années, de nombreux témoignages font état de ces "*pushbacks*". "*J'ai tenté 9 fois de franchir la frontière. Certains agents cassent nos téléphones, frappent ou nous asperge de gaz dans les yeux*", racontait un Soudanais refoulé à la frontière polonaise en mai 2024.

La Grèce est également mentionnée dans le rapport comme ayant refoulé près de 6 000 migrants en 2025. Depuis des années, Athènes est accusée de "pushbacks" violents en mer Égée et près du fleuve Evros. Le pays a d'ailleurs été condamné par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) à verser 20 000 euros au requérant turc. En 2023, dans un rapport, le Conseil grec des réfugiés (GCR) estimait déjà que les "*pushbacks de migrants étaient organisés et massifs*". "Les personnes racontent qu'il y a des personnes cagoulées et habillées en noir, qui, dans la nuit, les arrêtent et les repoussent

de diverses façons vers la Turquie", détaillait le directeur du GCR. Il estimait notamment que "*la violence fait partie du pushback*". "Le but est de **faire peur aux gens**. Il y a un message qui est envoyé aux personnes qui veulent venir en Grèce: '*Ne venez pas, vous risquez d'être repoussés violemment'. Le message indirect est très, très clair*." *"Les garde-côtes nous ont demandé de leur donner notre bidon d'essence. Puis, ils nous ont lancés une corde. Nous pensions qu'ils nous dirigeaient vers Lesbos mais en fait ils nous ont emmenés en plein milieu de la mer. Ils nous ont laissés là et sont repartis*", racontait un migrant, en 2020, qui avait été repéré dans la nuit par la marine grecque alors que son embarcation approchait de l'île de Lesbos.

Sur ce point, la Commission européenne rappelle "*qu'il appartient aux États membres de gérer et de protéger leurs frontières extérieures*" et donc "*qu'il incombe aux États membres d'enquêter sur toute allégation d'irrégularités*" à leurs frontières.

## ALLEMAGNE

### Berlin veut accélérer l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail

Le ministre allemand de l'Intérieur a déclaré le 22 février 2026 : "*Les migrants qui viennent en Allemagne devraient travailler, et cela devrait se faire rapidement*." Il a ainsi dévoilé son "*plan d'accès rapide à l'emploi*" (Sofort-in-Arbeit-Plan). Les demandeurs d'asile seraient automatiquement autorisés à occuper un emploi après trois mois passés en Allemagne, même si leur procédure d'asile n'est pas encore terminée, et quel que soit leur lieu de résidence.

Actuellement, un demandeur d'asile a besoin d'obtenir une autorisation des autorités s'il souhaite commencer à travailler au bout de trois mois de présence en Allemagne. Par ailleurs, les personnes vivant dans un centre d'accueil n'ont, dans la grande majorité des cas, pas le droit d'occuper un emploi. Le nouveau plan vise à supprimer ces restrictions. Le ministre estime que l'intégration passe avant tout par le monde du travail. "*L'objectif est de faire participer les membres de la société à travers leur profession*".

La suppression des barrières d'accès à l'emploi fait partie de l'accord de coalition signé entre les conservateurs et les sociaux-démocrates du SPD, qui forment ensemble le gouvernement actuel.

Les demandeurs d'asile qui travaillent seraient autorisés à conserver leurs allocations. "L*eurs revenus seront pris en compte s'ils perçoivent des prestations sociales, par exemple pour le logement*." Le porte-parole a rappelé que la procédure de demande d'asile se déroulera indépendamment du fait qu'une personne travaille ou non. Travailler ne sera pas un avantage pour son dossier. "*Les nouvelles règles ne modifient ni le déroulement, ni l'issue de la procédure d'asile*", ajoutant que "*le fait qu'une personne travaille ou non n'a aucune influence sur la décision finale concernant l'octroi ou le refus d'un statut de protection*", précise le porte-parole.

Le porte-parole du ministre a toutefois averti que les personnes dont la demande d'asile a déjà été rejetée, celles qui refusent de coopérer avec les autorités, tentent de dissimuler leur identité ou mentent sur les raisons qui les ont poussés à fuir leur pays d'origine, seront exclues des nouvelles règles d'accès à l'emploi. "*Toute personne dont la demande d'asile est rejetée doit quitter le pays*", a rappelé le porte-parole du

ministère de l'Intérieur. Il a aussi souligné que les employeurs doivent être conscients que la personne qu'ils emploient risque de voir sa demande d'asile rejetée.

Le gouvernement allemand, qui avait récemment essuyé de nombreuses critiques pour avoir décidé de réduire les cours de langue et d'intégration, affirme que le travail est un moyen encore plus efficace pour s'intégrer.

Les projets du ministre de l'Intérieur ne sont pas une idée entièrement nouvelle. Au niveau local, dans la commune de Saale-Orla située dans l'État fédéré de Thuringe, par exemple, les dirigeants conservateurs s'emploient déjà à intégrer les demandeurs d'asile au plus vite au marché du travail. En mars 2024, le secrétaire général de la CDU en Thuringe, avait estimé qu'il était important de rendre le travail obligatoire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des centres d'hébergement. "*Nous veillons à ce que les personnes hébergées dans les centres d'accueil ne participent pas seulement au nettoyage des espaces communs, à l'intérieur et à l'extérieur du centre, mais nous cherchons également à les impliquer dans des travaux pour la municipalité. Nous essayons de leur proposer des tâches simples, comme le nettoyage ou le jardinage, qu'ils peuvent effectuer même sans grande connaissance de la langue allemande, ou de compétences ou qualifications particulières. "*

Les travailleurs sociaux, les conseils locaux et les associations collaborent ensuite afin de trouver des offres d'emploi adaptées aux demandeurs d'asile dans leur région. S'il estime que la démarche a porté ses fruits, il note qu'elle demande "*des efforts particuliers*" car il ne s'agit pas seulement de trouver un emploi adapté, mais aussi de transporter les personnes du centre d'hébergement jusqu'à leur lieu de travail. À l'époque, le conservateur affirmait que la majorité des adultes avaient réagi "*très positivement*" à ces projets et souhaitaient y participer.

## L'Allemagne expulse 20 criminels afghans vers Kaboul

Les autorités allemandes ont annoncé jeudi 26 février 2026 avoir expulsé 20 criminels allemands directement vers l'aéroport de Kaboul. C'est la troisième expulsion par l'Allemagne de criminels afghans depuis août 2024, mais jusqu'ici les vols charters avaient été organisés par le Qatar, qui jouait le rôle de médiateur. Le ministère allemand de l'Intérieur indique "*avoir travaillé d'arrache-pied au cours des derniers mois pour permettre des rapatriements directs en Afghanistan sans l'aide de pays tiers*".

Contacté pour savoir quand l'accord entre Berlin et les Taliban avait été conclu, un porte-parole du ministère a simplement répondu que "*les discussions techniques*" avait été "*menées à l'automne 2025*". Le ministre de l'Intérieur a affirmé que cet accord créait "*une base fiable pour des expulsions directes et durables vers l'Afghanistan*". "*Il est dans l'intérêt de notre société que les criminels quittent notre pays. C'est pourquoi nous agissons de manière cohérente et développons progressivement les expulsions*". Les personnes expulsées jeudi "*étaient des hommes soumis à une obligation de quitter le territoire et qui avaient commis des infractions en Allemagne, notamment des délits sexuels, des agressions physiques et des délits liés à la drogue*".

L'Allemagne avait été, à l'été 2024, le premier des pays de l'Union européenne (UE) à expulser des Afghans - 28 criminels -, depuis le retour en août 2021 au pouvoir des Taliban, dont elle ne reconnaît pas l'autorité. En juillet 2025, 81 avaient été expulsés.

Depuis, l'Autriche lui a emboîté le pas, procédant à la première expulsion d'un afghan qui avait purgé une peine de près de quatre ans de prison pour délits sexuels

et violences aggravées, selon les autorités.

D'autres États membres de l'UE cherchent désormais à suivre ces exemples, vivement plébiscités par les partisans d'une ligne migratoire plus ferme. Fin janvier, le Danemark, Quelques semaines plus tôt, le ministre suédois de l'Immigration a appelé à la mise en place d'un plan d'action à l'échelle de l'Union européenne (UE) afin de renvoyer dans leur pays les demandeurs d'asile afghans déboutés et les personnes condamnées. La Commission européenne a effectué des « *missions techniques* » à cette fin, même si l'UE ne reconnaît pas officiellement le régime des Taliban.

## Une demandeur d'asile ayant déjà obtenu une protection en Grèce peut être expulsée vers son pays d'origine

À la suite de décisions contradictoires rendues par des tribunaux inférieurs, la Cour administrative fédérale basée à Leipzig, la plus haute juridiction allemande, a statué qu'une personne ayant bénéficié d'une protection en Grèce peut être expulsée vers son pays d'origine après un nouvel examen de son cas par les autorités allemandes. Par cette décision, la Cour a aussi clarifié les limites de la confiance mutuelle dans le cadre du droit d'asile de l'Union européenne (UE). Ce principe suppose que les États membres de l'UE partagent des valeurs communes et les mêmes standards en matière de protection.

La première décision de la Cour administrative concerne une famille irakienne dont la demande d'asile a été rejetée en Allemagne. Cette famille avait déjà obtenu l'asile en Grèce en 2019 avant de poursuivre son voyage.

Le deuxième cas est celui d'un ressortissant irakien ayant obtenu en Grèce une protection subsidiaire - un statut accordé aux personnes exposées à un danger grave dans leur pays d'origine mais qui ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir le statut de réfugié à part entière. L'homme affirmait fuir la menace djihadistes dans son pays. Mais lui aussi s'est vu refuser sa nouvelle demande de protection en Allemagne.

Suite à ces refus, l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF) a émis des avis d'expulsion, assortis de délais pour un "*départ volontaire*". Mais dans les deux cas, la justice a été saisie. Des juges à Stuttgart ont retoqué la décision du BAMF et estimé que la famille ne pouvait pas être expulsée vers l'Irak, arguant que la reconnaissance de leur statut de réfugié par la Grèce avait un effet contraignant pour l'Allemagne. En revanche, un tribunal à Cologne a confirmé l'avis d'expulsion du ressortissant irakien ayant fui l'organisation de l'État islamique (EI), estimant que l'homme n'était plus menacé dans son pays.

La Cour administrative allemande a donc confirmé l'approche du tribunal de Cologne, jugeant que l'Allemagne n'est pas automatiquement liée par une décision de protection prise par un autre État membre de l'UE. Et ce, si les autorités migratoires estiment, après avoir effectué à un nouvel examen complet et individuel du dossier, qu'il n'existe aucun besoin de protection en vertu du droit allemand.

Ce n'est qu'après un tel examen indépendant et approfondi, qu'une expulsion vers le pays d'origine peut être envisagée. La justice s'est appuyée sur un arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Celle-ci a jugé que les États membres ne sont pas tenus de reconnaître automatiquement le statut de réfugié accordé ailleurs au sein de l'UE lorsqu'ils examinent une nouvelle demande.

Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur :

- En 2024, plus de 26 000 nouvelles demandes émanant de personnes bénéficiant déjà d'un statut de protection en Grèce ont été déposées en Allemagne.
- Ce chiffre était de 8 000 nouvelles demandes entre janvier et mai 2025.

Au 30 septembre 2025, un total de 110 696 personnes avaient demandé l'asile en Allemagne alors qu'elles bénéficiaient déjà d'un statut de protection en Grèce.

Au-delà de la Grèce, l'Allemagne a enregistré 55 307 demandes de réexamen de leur droit d'asile ("Folgeanträge") en 2025, selon les statistiques du BAMF.

De nombreux bénéficiaires d'une protection en Grèce peuvent voyager sans visa dans l'espace Schengen pendant une durée maximale de 90 jours. Cependant, le dépôt d'une nouvelle demande d'asile dans un autre État membre va généralement à l'encontre du système de Dublin, qui confère la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile au premier pays par lequel une personne est entrée dans l'UE.

En 2024, l'Allemagne a émis plus de 74 500 demandes de prise en charge aux autorités grecques dans le cadre du règlement de Dublin. Or, un peu moins de 6 000 personnes ont effectivement été renvoyées en Grèce, ce qui souligne les difficultés persistantes en matière d'application.

Les syndicats de police ont appelé à un renforcement des contrôles dans les aéroports, arguant que les règles de voyage existantes facilitent la migration secondaire. Les analystes soulignent que les liens familiaux, les prestations sociales plus importantes et les meilleures perspectives d'emploi en Allemagne sont des facteurs d'attraction clés.

## Plusieurs milliers de Syriens ont demandé une aide au retour volontaire

En 2025, 5 976 Syriens ont demandé à être rapatriés volontairement en Syrie dans le cadre d'une procédure financée par l'Office allemand pour les des migrations et les réfugiés (BAMF). Parmi eux, 3 678 personnes sont déjà effectivement retournées dans le pays.

Pour le ministre allemand de l'Intérieur, ces chiffres confortent la politique migratoire du gouvernement, rappelant que "*ceux qui n'ont aucune perspective de pouvoir rester* (en Allemagne) *bénéficient d'une aide ciblée pour leur rapatriement volontaire*". Cette "*aide ciblée*" comprend le coût des vols, ainsi que 1 000 euros par adulte et 500 euros par mineur. Le BAMF a relancé ce programme de retour volontaire pour la Syrie il y a un an, après l'avoir suspendu en raison de la guerre civile. Le nombre de personnes souhaitant rentrer chez elles a augmenté depuis le renversement du dictateur Bachar al-Assad à la fin de l'année 2024.

Le BAMF explique qu'"*au total, 16 576 personnes ont reçu de l'aide pour retourner dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers disposé à les accueillir. Cela représente une augmentation significative du nombre de départs par rapport à l'année précédente, lorsque 10 358 personnes avaient quitté le pays. En 2025, la majorité des retours volontaires ont eu lieu vers la Turquie, la Syrie, la Russie, la Géorgie et l'Irak.*"

La dirigeante du parti de gauche Die Linke, considère toutefois que le gouvernement allemand ne devrait pas encourager les retours vers la Syrie, au vu des violences et des combats qui persistent dans certaines parties du pays. Elle estime que tout débat sur cette question est totalement "*inapproprié à l'heure actuelle*".

La responsable de la communication au sein de la Johanniter International Assistance, une organisation humanitaire qui opère dans le nord-ouest de la Syrie, dit

comprendre les motivations à rentrer. "*Nous observons la même chose en Ukraine, où les gens continuent à vouloir retourner dans leurs villages malgré les attaques. C'est tout à fait normal*", affirme-t-elle. *"Mais ils doivent être conscients de la situation dans laquelle ils peuvent se retrouver. Dans de nombreuses régions, les infrastructures ont été complètement détruites. Et les personnes qui y vivent aujourd'hui continuent d'être déplacées par les combats incessants*." Johanniter International Assistance apporte notamment son soutien à la reconstruction des infrastructures et approvisionne les hôpitaux en carburant, en eau potable et en médicaments.

La situation dans les villes d'Alep et d'Afrin, qui ont été en grande partie détruites, est évidemment très différente de celle de la capitale Damas. Mais la situation humanitaire reste difficile dans l'ensemble du pays et les besoins en matière de reconstruction sont énormes, notamment en raison du tremblement de terre dévastateur en 2023. "*Des centaines de milliers de personnes dépendent de l'aide alimentaire et ont besoin de soutien pour retrouver l'accès à l'eau, à un logement décent et à un revenu*". "*En Syrie, comme dans d'autres zones de guerre, la situation n'est tout simplement plus la même qu'il y a 14 ans* (avant le début de la guerre civile). *Il faut espérer que les gens ont fait des recherches, qu'ils ont parlé à quelqu'un, qu'ils ont un endroit où aller ou des connaissances pour démarrer.*"

Une avocate, vice-présidente de l'Association des organisations d'aide germano-syriennes (VDSH), a fait partie d'une délégation officielle allemande qui s'est rendue en Syrie. "*A Harasta, dans la banlieue de Damas, il n'y a pas une seule maison habitable ou répondant aux normes minimales pour vivre*". "*Plus de 80 % des écoles en Syrie ont été détruites. Et en même temps, il y a une véritable pénurie de tout, en particulier de médicaments et d'équipements médicaux. Le ministre de la Santé nous a dit que certains équipements n'existaient plus qu'une ou deux fois à travers la Syrie.*"

Raison pour laquelle l'Allemagne compte notamment participer à la reconstruction et la remise en état des hôpitaux syriens. Un accord a été signé avec cinq cliniques au cours de la visite de la délégation, composée de responsables de l'aide au développement allemand.

Elle dénonce l'intensité du débat sur le retour des Syriens en Allemagne. "*La plupart des Syriens sont intégrés ici, parlent allemand et travaillent, rappelle-t-elle. Beaucoup rêvent de rentrer chez eux, mais évidemment pas dans les conditions actuelles*." Elle critique l'argument très répandu selon lequel "*tous les Syriens devraient rentrer chez eux, prendre une pelle et reconstruire leur pays. Ce n'est pas ainsi que l'on mène un débat dans un pays d'immigration.*"

## CROATIE

### Un mort et plusieurs disparus dans le naufrage d'un bateau de migrants à la frontière Croatie-Bosnie

Lundi 23 février 2026, l'alerte a été donnée par les gardes-frontières de la région de Hrvatska Kostajnica, à environ 90 km au sud-est de Zagreb, lorsqu'ils ont entendu des appels à l'aide provenant de personnes qui avaient fait naufrage sur la rivière Una, cours d'eau qui marque la frontière entre la Croatie et la Bosnie.

Une opération de secours a immédiatement été menée. Les autorités ont retrouvé un homme mort et ont secouru deux autres personnes, dont un ressortissant chinois. Plusieurs autres personnes sont portées disparues. Un Bosniaque a ensuite été arrêté, soupçonné de trafic de migrants, a précisé la police. Des recherches étaient encore

en cours lundi pour tenter de retrouver plusieurs autres personnes qui se trouvaient à bord lorsque le bateau a chaviré.

Le cas de ce naufrage n'est pas unique. Au moins 3 personnes sont mortes en décembre 2025 lors du naufrage d'une embarcation sur la rivière Save, un autre cours d'eau marquant la frontière entre la Bosnie et la Croatie plus au nord. Depuis 2014, plus de 400 personnes ont été déclarées mortes ou disparues sur cette route, selon l'Organisation internationale pour les migrations.

La Croatie représente une route de transit pour les migrants sans papiers essayant de gagner l'Europe via les Balkans. Ils sont principalement originaires d'Afghanistan, du Pakistan, de Syrie ou d'Irak et se retrouvent bloqués en Bosnie-Herzégovine à la frontière croate.

Zagreb a adopté une politique migratoire extrêmement dure et expulse systématiquement les exilés entrés de manière irrégulière vers la Bosnie, en vertu d'un accord bilatéral conclu avec Sarajevo. Et le passage de la frontière est devenu encore plus difficile depuis l' entrée de la Croatie dans l'espace Schengen, le 1er janvier 2023.

Depuis, le nombre de migrants transitant par la Bosnie-Herzégovine a très fortement chuté ces dernières années. Plus de 34 400 personnes étaient entrées dans le pays en 2023, contre un peu plus de 25 000 en 2024.

En 2025, ce sont environ 12 500 migrants qui ont emprunté cette route, selon les chiffres de l'agence européenne des frontières Frontex.

## ESPAGNE

### L'Espagne ouvre l'accès aux soins à tous les sans-papiers

Désormais, depuis le 10 mars 2026, le système de santé espagnol sera totalement ouvert à toutes les personnes sans papiers. Le nouveau texte "*réglemente pour la première fois la reconnaissance du droit à la protection de la santé et aux soins de santé pour les personnes étrangères qui ne résident pas légalement en Espagne*", a expliqué la porte-parole du gouvernement. Pour faciliter sa mise en place, le gouvernement du Premier ministre socialiste a adopté un "*décret royal*", qui lui permet de se passer d'un vote au Parlement, où il ne dispose pas de majorité.

Jusque-là, résider illégalement en Espagne pouvait permettre d'accéder aux soins, mais le chemin était long et difficile. Avec ce décret, les migrants en situation irrégulière qui se rendent dans des centres de santé - ou à l'hôpital - seront pris en charge sur simple présentation d'une déclaration sur l'honneur dans laquelle ils affirment ne bénéficier d'aucune couverture sanitaire. Ils devront aussi présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile en Espagne.

Concrètement, lors du dépôt d'une demande dans ces centres de santé, un document provisoire sera remis aux personnes concernées, explique le ministère de la Santé, ce qui leur permettra d'être pris en charge immédiatement par le système de santé. "Il n'est donc pas nécessaire d'attendre que la demande soit traitée pour bénéficier des soins de santé". Ce document sera également valable dans les 17 régions autonomes du pays. "*Il n'est donc pas nécessaire de recommencer la procédure si le demandeur déménage*". Après dépôt de la demande, l'administration espagnole dispose ensuite d'un délai de trois mois pour traiter le dossier et apporter une décision finale. Si aucune réponse n'est donnée dans ce délai, la demande sera considérée comme acceptée en raison du silence administratif. Une fois acceptée, la couverture sanitaire n'expirera pas tant qu'une

autre protection n'aura pas été obtenue par un autre moyen. En cas de réponse négative, en revanche, l'étranger devra rembourser les soins reçus.

L'objectif, assure le département de la ministre de la Santé, est de "*garantir l'équité et d'éviter les inégalités [...] ce qui permet un meilleur contrôle des maladies grâce aux soins primaires et une utilisation plus efficace des ressources publiques*". Dans sa déclaration publique, la ministre a ajouté que "*la solidarité est également le meilleur vaccin contre la peur, le racisme et la haine [...] L'Espagne a choisi de prendre soin de l'Espagne, l'Espagne a choisi que personne n'ait peur quand il s'agit d'obtenir des soins de santé*". "*Lorsque nous prenons soin de la santé de tous, nous prenons également soin de la cohésion, de la cohabitation et de la dignité de toute la société espagnole".*

L'opposition de droite (Parti populaire, PP) et d'extrême droite (Vox) est, de son côté, farouchement opposée à ces mesures. Selon la presse espagnole, qui citent des sources au sein du PP, "*garantir l'assistance est une chose, transformer l'irrégularité en droit en est une autre*". L'exécutif "*confond délibérément les deux avec une politique migratoire qui considère comme normal qu'il y ait des personnes en situation irrégulière*" en Espagne, ajoute une autre source. Le PP accuse le gouvernement de gauche de mettre "*sous pression un système de santé déjà à la limite de ses capacités avec des listes d'attente* [pour des interventions chirurgicales] *interminables, des professionnels débordés et des communautés autonomes assumant seules le poids de la gestion*".

Pour sa part, le président de Vox, dénonce une mesure qui, selon lui, "*facilitera encore davantage l'accès aux soins de santé pour tous les migrants illégaux* [...] O*n veut ouvrir les portes de nos hôpitaux à toute l'Afrique*".

Depuis son arrivée à la tête de l'exécutif, le premier ministre mène une politique d'ouverture dans le domaine de l'immigration, à rebours de nombreux de ses voisins européens et même occidentaux. Fin janvier 2026, son gouvernement a ainsi présenté un plan de régularisation massif de sans-papiers qui pourrait bénéficier à 500 000 personnes, une mesure présentée comme devant permettre de soutenir la croissance économique du pays et lutter contre le vieillissement de la population.

En novembre 2024 déjà, le gouvernement avait adopté une autre réforme qui devait permettre la régularisation de 300 000 personnes par an au cours des trois années suivantes. L'Espagne est l'une des trois principales portes d'entrée de l'immigration en Europe, avec l'Italie et la Grèce. Près de 37 000 migrants irréguliers sont entrés en 2025 dans le pays, un chiffre en baisse de 42% par rapport à 2024, selon le ministère espagnol de l'Intérieur.

## Canaries

### Trois anciens travailleurs d'un centre pour migrants mineurs arrêtés à Tenerife

La police espagnole a annoncé mardi 3 mars 2026 avoir mené une perquisition dans un centre pour mineurs étrangers isolés à Tenerife, aux Canaries. Trois anciens travailleurs de la structure ont été interpellés. D'autres arrestations pourraient suivre, l'enquête étant toujours en cours, a indiqué la police. Cette opération, menée par la Cour supérieure de justice des Canaries, fait suite à plusieurs plaintes de résidents déposées en avril 2025 pour mauvais traitements. Les interpellés sont accusés de crimes contre l'intégrité morale, de haine et de menaces.

Le centre situé à Puerto de la Cruz, au nord de Tenerife, - surnommé My City

- a déjà été épinglé dans le passé. Un journal espagnol avait recueilli en juillet 2024 les témoignages de plusieurs jeunes hébergés dans la structure. Ces derniers avaient évoqué l'existence d'une pièce au 5e étage du bâtiment, la 501, "*où des hommes forts aux bras tatoués* [les] *ont isolés et les ont battus*". "*Au lieu d'un centre pour jeunes, cela ressemble à un centre de punition*", avait aussi déclaré à la même époque un autre mineur isolé. L'adolescent affirmait avoir été témoin de coups, de punitions et de provocations de la part de certains éducateurs. Les humiliations subies par les jeunes semblaient être connues de tous. Des mineurs hébergés dans d'autres structures des Canaries disent avoir été menacés d'être envoyés à My City s'ils se "*comportaient mal*".

Après les plaintes déposées en avril 2025, la justice avait ordonné à la direction du centre de licencier deux éducateurs. Au total, les gérants avaient renvoyé cinq employés. La structure est toujours ouverte : elle héberge actuellement environ 130 jeunes. "*Les informations reçues au cours de la matinée indiquent que le centre continue de fonctionner normalement (...) Les mineurs affirment que la situation s'est améliorée depuis que ces travailleurs ont été retirés*", a affirmé mardi 3 mars 2026, la directrice générale de la Protection des enfants et des familles du gouvernement des îles Canaries,

Le centre, un ancien hôtel, est géré depuis son ouverture par l'ONG Quorum Social 77. Entre 2023 et 2025, cette organisation était responsable de la prise en charge de 2 000 mineurs non accompagnés en Espagne (dont une grande majorité aux Canaries avec une vingtaine de centres). Dans le cadre d'un contrat avec l'État, Quorum Social 77 a reçu durant cette période plus de 150 millions d'euros de fonds publics. "*L'organisation gère d'autres centres, dont certains fonctionnent très bien et ont des évaluations positives même de l'Agence européenne de l'asile et de diverses inspections*".

Mais Quorum Social 77 est depuis l'an dernier sous le feu des critiques. En 2025, la justice a ordonné la fermeture de deux autres structures gérées par l'ONG aux Canaries : en premier, le centre pour mineurs isolés Emena La Fortaleza, sur l'île de Grande Canarie, où vivaient une quarantaine de jeunes étrangers. Le centre a été fermé en mai 2025. La justice avait reçu de nombreuses preuves et témoignages "*faisant état de coups et blessures, de harcèlement, de traitements humiliants et dégradants et de torture*", avait signalé la Cour supérieure de justice des îles Canaries. Et en juillet, c'est le site d'Arinaga, dans le sud-est de Grande Canarie, où étaient logés 148 mineurs, qui avait également fermé après des accusations similaires. Neuf travailleurs avaient été arrêtés.

Actuellement, le gouvernement des îles Canaries prend en charge 3 635 mineurs dans un total de 85 centres, selon les données de l'exécutif régional.

Situé au large des côtes ouest-africaines, l'archipel espagnol est une des principales portes d'entrée des migrants en Union européenne (UE). Après deux années de records d'arrivées consécutifs aux Canaries, les flux migratoires vers l'archipel se sont considérablement taris en 2025. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, un peu plus de 17 700 migrants sont arrivés aux Canaries l'an dernier, contre près de 47 000 en 2024 et près de 40 000 en 2023. Ainsi entre 2024 et 2025, la baisse est de 62%. Mais malgré cette chute des arrivées, les Canaries peinent toujours à prendre en charge les mineurs isolés dans de bonnes conditions. En août 2025, l'Espagne a adopté une loi censée soulager l'archipel. Le texte introduit un mécanisme de solidarité entre les différentes régions. En clair, "*dans des situations d'urgences*", les autres provinces espagnoles doivent accueillir une partie des mineurs isolés débarqués aux Canaries.

Mais les transferts vers la péninsule ont été ralenti par des actions en justice intentées par des communautés autonomes dirigées, pour la majorité, par le parti d'opposition PP. Selon les chiffres du gouvernement espagnol, seulement 157 jeunes ont

été relocalisés vers la péninsule en 2025, sur les 529 dossiers de réinstallation acceptés. Soit un taux de 29,6 %.

### Ceuta

**Depuis le début de l'année, le neuvième corps d'un migrant retrouvé**

Les secours maritimes ont découvert le corps d'un migrant samedi 21 février 2026 dans les eaux de la baie nord de l'enclave espagnole. Selon leur estimation, il était mort depuis plus de 15 jours. Le corps a été localisé vers 11h00 par le navire Isla Verde, à cinq milles de Ceuta, l'état du cadavre rend toute identification ou reconnaissance visuelle impossible. Plus tôt le même jour, c'est le corps d'un père de famille marocain de 55 ans qui a été retrouvé au large des côtes. Il avait quitté son pays le dimanche 15 février 2026. Sa famille qui avait signalé sa disparition, l'a identifié.

Quelques jours plus tôt, le 8 février, c'est le corps d'un migrant subsaharien qui a été retrouvé près de la forteresse San Francisco de Asísi est mort d'hypothermie, notamment à cause des intempéries et des chutes de température dues à la période hivernale.

En un mois, ce sont les cadavres de six exilés originaires d'Afrique subsaharienne qui ont été retrouvés dans ou autour de l'enclave espagnole. Ces dernières semaines, l'enclave de Ceuta et sa région ont effectivement été touchés par les tempêtes Marta et Ingrid, provoquant de fortes pluies et de puissantes rafales de vent.

Au total, au moins 9 migrants sont morts en mer ou proche de la barrière qui marque la frontière entre le Maroc et l'Espagne depuis le début de l'année.

Entre le 1er janvier et le 15 février 2026, 962 migrants ont atteint l'Espagne en passant par Ceuta, selon le ministère de l'Intérieur espagnol. Sur la même période l'année dernière, ce chiffre était de 137, soit 6 fois plus. Les officiers de la Garde civile sont "*à bout de souffle*", affirmait un membre de l'Association unifiée des gardes civils (AUGC). "*Le flux est quotidien*", les traversées ne sont "*plus saisonnières*", rapporte la secrétaire de l'AUGC à Ceuta. "*La pression est énorme sur terre comme sur mer*".

## GRÈCE

### Crête

**Quatre migrants meurent dans un naufrage ; plus de 60 migrants ont été secourus**

Quatre migrants ont été retrouvés morts au large du sud de l'île de Crète après le naufrage de leur embarcation, samedi 21 février 2026. Les trois corps d'hommes qui ont été retrouvés au sud de la ville de Kala Limenas et ramenés à terre par un navire de Frontex sont des égyptiens. Le corps d'une femme a été repêché plus tard. "*Il s'agissait d'une ressortissante soudanaise de 28 ans. Le corps a d'abord été transporté au port d'Agia Galini, puis à l'hôpital universitaire d'Héraklion pour une autopsie*", peut-on lire dans le document.

D'autre part, vingt migrants ont été secourus après le naufrage de leur embarcation dans cette même zone maritime par un navire commercial dépêché sur place sur ordre du Centre grec de recherche et de sauvetage. Parmi les survivants - essentiellement des Soudanais et 21 Égyptiens - se trouvaient quatre mineurs. L'accident s'est produit précisément au moment où ce navire commercial s'est approché de l'embarcation en bois. Alors que les passagers tentaient de monter sur les échelles lancées par le bateau, un brusque mouvement de foule vers un côté de l'embarcation a provoqué son chavirement. L'embarcation, qui transportait une cinquantaine de personnes, était partie de Tobrouk, en Libye.

Les recherches pour retrouver d'éventuels survivants se poursuivaient lundi 23 février avec des patrouilleurs et un avion de Frontex. Par ailleurs, une seconde embarcation transportant une quarantaine de migrants, dont 21 égyptiens, a été repérée le même jour dans la zone, déclenchant une nouvelle opération de sauvetage.

Depuis plus d'un an, des migrants tentent de rejoindre la Crète, porte d'entrée dans l'Union européenne (UE), depuis la Libye. Plus de 17 000 arrivées en Crète en 2025 contre un peu plus de 5 000 en 2024, d'après les chiffres des autorités grecques - bien plus que les autres îles de la mer Egée. Face à la hausse des arrivées, le gouvernement conservateur grec va ouvrir d'ici le printemps trois centres temporaires pour les migrants.

En 2025, le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) a recensé 107 personnes mortes ou disparues dans les eaux grecques.

## ITALIE

### Accélération des transferts de migrants vers l'Albanie

Le centre de Gjader, dans le nord de l'Albanie, accueille actuellement quelque 90 migrants, selon une source du ministère italien de l'Intérieur. La structure, construite et financée par l'Italie pour y externaliser les demandes d'asile, est resté largement vide depuis son ouverture en 2024 en raison d'une série de contestations judiciaires.

Mais la situation pourrait changer avec de nouvelles mesures adoptées définitivement par le parlement européen en février 2026, visant à faciliter le renvoi par les États membres des demandeurs d'asile vers des pays que l'Europe considère comme "*sûrs*". Avec le soutien officiel de l'UE, les Vingt-sept sont autorisés à traiter les demandes d'asile dans des "*hubs*" situés dans des pays tiers. Une aubaine pour l'Italie qui a toujours voulu "*sauver*" son accord avec l'Albanie.

La membre d'une délégation de l'ONG TAI, qui s'occupe des immigrés, et qui a visité le centre cette semaine, a déclaré qu'il y avait eu deux transferts importants au cours des deux dernières semaines. Une source du ministère a indiqué pour sa part que "*le centre a toujours été opérationnel. Le nombre de personnes varie en fonction des besoins*".

Parmi les migrants détenus à Gjader figurent des personnes souffrant de troubles psychologiques et des ressortissants de pays, tels que l'Iran, où le rapatriement est "*pratiquement impossible*", selon l'ONG. L'Italie détient également dans le centre des personnes qui s'étaient intégrées dans le pays, mais qui ont perdu leur emploi et, par conséquent, leur permis de séjour, précise l'ONG.

Les exilés détenus dans la structure albanaise ont accès à un seul téléphone et doivent attendre leur tour, "*ce qui peut prendre plusieurs jours*", tandis que le temps dont elles disposent pour parler à leurs avocats ou à leurs familles est limité. Parmi les détenus,

au moins deux personnes avaient déjà été envoyées en Albanie une première fois, puis renvoyées en Italie, avant d'être à nouveau envoyées à Gjader. L'un d'eux est un Sénégalais dont la femme et les filles vivent à Brescia, dans le nord de l'Italie. Il avait été détenu en Albanie puis libéré pour raisons de santé.

"*À son retour en Italie, il a repris son travail de peintre en bâtiment et a réussi à convaincre son employeur de régulariser son statut*". "*Il s'est rendu de son propre chef au poste de police pour entamer les démarches en vue d'obtenir un permis de séjour*", mais il a été renvoyé en Albanie.

Un autre est un Togolais "*qui vit en Italie depuis plus de dix ans, a un casier judiciaire vierge et était ouvrier qualifié chez un mécanicien*", travaillant au noir, a poursuivi l'humanitaire. Il a d'abord été transféré en Albanie, mais a été libéré après qu'un tribunal italien a statué en sa faveur. Il s'est retrouvé de nouveau en Albanie après que le mécanicien a refusé de l'employer légalement.

La délégation de l'ONG a par ailleurs dénoncé "l*e recours généralisé à des mesures coercitives*" pendant le voyage entre l'Italie et l'Albanie. Peu de personnes détenues dans le centre sont ensuite rapatriées. À l'exception de cinq Égyptiens rapatriés directement depuis Tirana en mai 2025, les rares personnes renvoyées dans leur pays ont d'abord été renvoyées en Italie, selon l'ONG.

Au total, et selon l'accord signé entre l'Italie et l'Albanie fin 2023, jusqu'à 36 000 migrants, interceptés dans les eaux italiennes, pouvaient être envoyés chaque année dans ce pays des Balkans. Le but de l'Italie : externaliser une partie du processus d'asile pour soulager son pays de l'afflux migratoire. Mais rapidement, la justice a mis en lumière la contradiction entre cette politique migratoire et le respect des droits fondamentaux.

Face à ces échecs successifs, en mars 2025, le Conseil des ministres a adopté un décret-loi permettant de recycler ces structures en… centres de rapatriement pour migrants en situation irrégulière – des centres de rétention (CPR), en somme. En un an, entre octobre 2024 et octobre 2025, seules 132peresonnes ont été emmenée dans les centres albanais, dont 32 ont été rapatriées après des décisions de la justice italienne. "*Un échec déconcertant*", selon un juriste.

Nouveau retournement de situation donc avec les textes adoptés en février 2026 par le Parlement européen : les centres en Albanie redeviennent des centres de traitement de demandes d'asile.

## NANCY

### 11 femmes ukrainiennes réfugiées sont devenues auxiliaires de vie

Arrivées à Nancy aux premiers jours de l'invasion russe en Ukraine en 2022, 11 femmes réfugiées sont désormais salariées de l'association Ville et Services à Villers-lès-Nancy comme auxiliaires de vie. Et n'envisagent plus forcément le retour dans leur pays. L'une dirigeait une agence de tourisme à Dnipro, une autre était psychologue à Kharkiv. Elles ne parlaient pas un mot de Français à leur arrivée à Nancy, il y a quatre ans. Deux ans après qu'elles se soient engagées dans une formation pour devenir aides à domicile au sein de l'association Ville et Service à Villers-lès-Nancy, elles sont auxiliaires de vie à temps partiel et assurent : compagnie, aide à la toilette, aux repas, ménage et courses pour des personnes âgées, parfois en perte d'autonomie. Comme elles, neuf autres femmes réfugiées d'Ukraine sont salariées de l'association qui intervient auprès de 1.300

adhérents dans le Grand Nancy, le bassin de Neuves-Maisons, le Lunévillois et le bassin de Pont-à-Mousson.

*"Cette force qui se dégage d'elles, ce courage intérieur est juste remarquable, admirable. Franchement, je dis chapeau !"* lance le directeur de Ville et Services. Des femmes dont la vie se conjugue au français désormais. L'une est venue en France avec sa mère, 82 ans aujourd'hui et sa fille, 8 ans. *"Je n'ai pas de famille en Ukraine. Ma fille va à l'école. Maintenant, elle a ses amis ici et parle français, elle est heureuse. Ma mère est tout le temps chez elle, elle n'est pas stressée, au calme."*

Quant à une autre, son mari est militaire. Elle ne le revoit qu'une fois par an. Repartir en Ukraine ? *"Ça dépend de mon mari, il décidera après la guerre."* Elle-même ne s'en cache pas, elle voudrait rester ici. *"Je ne peux pas prendre une décision toute seule, parce que nous sommes une famille*", confie-t-elle.

https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-lorraine-meurthe-et-moselle-et-vosges/grand-nancy-quatre-ans-apres-l-invasion-russe-en-ukraine-11-femmes-refugiees-sont-devenues-auxiliaires-de-vie-5751425

## POLOGNE

### Les réfugiés ukrainiens en Pologne : un atout économique positif de à 3,5 milliards d'euros

N'en déplaise au nouveau président qui scandait « la Pologne aux Polonais » pendant sa campagne, de nombreux rapports mettent en évidence les bénéfices de l'accueil de réfugiés ukrainiens sur l'économie nationale. Depuis l'agression de la Russie en 2022, plus de 6,3 millions d'Ukrainiens ont obtenu l'asile ou une protection temporaire dans les différents États européens. Avec l'Allemagne, la Pologne est le pays qui en compte le plus (1,5 million), malgré un sentiment anti-ukrainien propagé par les nationalistes et l'extrême droite au pouvoir. 90 % des demandeurs d'asile sont des femmes et des enfants, car les hommes en âge et en capacité de se battre ont l'interdiction de quitter l'Ukraine.

Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), ceux qui fuient le conflit avec la Russie « **ont eu un impact de + 2,7 % sur le PIB polonais** » en 2024. Le taux de chômage, lui, n'a pas bougé. L'UNHCR souligne également que parmi les réfugiés qui travaillent (69 %), une grande partie occupe les postes les moins bien payés, tandis que d'autres ont pu créer des microentreprises. Une sur dix est désormais détenue par un Ukrainien, précise l'Institut économique polonais.

Ces chiffres contredisent l'argument de l'extrême droite selon lequel les individus fuyant la guerre « profitent » de la Pologne. C'était d'ailleurs l'un des combats du président qui s'installera le 6 octobre 2026. Sa volonté : donner la priorité aux citoyens dans les files d'attente chez les médecins. Le président du parti conservateur, a même accusé les Ukrainiens de considérer les Polonais comme des **« pigeons ».** À ce sujet, la banque publique polonaise BGK affirme que les contributions fiscales et les cotisations sociales des réfugiés qui travaillent légalement s'élèvent à 3,5 milliards d'euros.

https://www.ouest-france.fr/europe/pologne/refugies-ukrainiens-en-pologne-un-atout-economique-positif-largement-chiffre-aac92242-5814-11f0-bfe7-b5be353361db

# EUROPE

## CROATIE

### La Croatie veut construire une nouveau centre fermé sur la frontière avec la Bosnie-Herzégovine

Les autorités croates ont annoncé leur intention de construire un centre d'accueil pour migrants sur le site d'une ancienne base aérienne militaire dans le village de Ličko Petrovo Selo, en Lika, près du Parc national des lacs de Plitvice et tout près de la frontière avec la Bosnie-Herzégovine. Actuellement, la Croatie dispose de deux centres d'accueil pour demandeurs d'asile : l'un à Zagreb, la capitale, et l'autre à Kutina. La capacité d'accueil totale est de 900 places, dont 600 à Zagreb et 300 à Kutina.

Ce projet suscite l'opposition d'élus et de riverains des deux côtés de la frontière. Dimanche 22 février 2026, d'après la télévision croate HRT, un rassemblement a eu lieu dans le village voisin de Korenica, les manifestants craignant que le centre ne nuise au tourisme local. Des habitants de Bosnie-Herzégovine auraient également rejoint les protestations.

Cette semaine, l'agence européenne Frontex a annoncé le renforcement de sa présence en Bosnie-Herzégovine afin de mieux gérer les flux migratoires à ce carrefour stratégique sur la route des Balkans. Frontex avait déjà déployé 80 agents en Bosnie-Herzégovine suite à l'annonce, l'automne 2025, d'un renforcement de sa présence dans cette zone. D'après le *Brussels Times* de mercredi 4 mars, ce nombre devrait désormais atteindre 116 agents.

### La police déjoue plusieurs cas de trafic de migrants

La police de Sisak-Moslavina a déjoué deux affaires de trafic de migrants, les 25 et 26 février 2026. Les suspects, un Ukrainien de 44 ans, un Croate de 20 ans et un Serbe de 27 ans, ont été placés en détention. Le 24 février 2026, dans le secteur de Karlovac, les forces de l'ordre ont déjoué trois autres affaires de trafic de migrants : trois hommes, un Britannique, un Ukrainien et un Croate, ont été arrêtés, soupçonnés d'avoir transporté des étrangers entrés illégalement en Croatie.

### Au moins un mort sur la frontière entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie

Un migrant est décédé et plusieurs autres sont portés disparus après le naufrage d'une embarcation sur la rivière Una, à la frontière entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. La police croate a indiqué que l'incident s'est produit tôt lundi matin 23 février 2026, à 90 kilomètres au sud-est de Zagreb, dans la région de Hrvatska Kostajnica. Des témoins ont déclaré avoir entendu des appels au secours provenant de la rivière Una.

À leur arrivée sur les lieux, les secours ont constaté le décès d'un homme. Ils ont pu secourir deux autres personnes, dont un ressortissant chinois. Un ressortissant bosnien a ensuite été arrêté, soupçonné de trafic de migrants. Les équipes de secours ont poursuivi leurs recherches sur la rivière. Selon les médias locaux, au moins huit personnes se trouvaient à bord au moment du naufrage. La nationalité des personnes à bord n'a pas encore été communiquée. Cependant, le site croate Index a rapporté, la présence possible de sept ou huit ressortissants chinois à bord. Cette information n'a pas été confirmée par

la police.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-la-Croatie-veut-construire-une-nouveau-centre-ferme-sur-la-frontiere-avec-la-Bosnie-Herzegovine

## ROYAUME-UNI

### "Abus" de l'asile : Londres va cesser d'accorder des visas d'étude aux Afghans, Camerounais, Birmans et Soudanais

"Notre système de visas ne doit pas faire l'objet d'abus. C'est pourquoi je prends la décision sans précédent de refuser les visas aux ressortissants qui cherchent à exploiter notre générosité" a annoncé dans un communiqué, Mardi 3 mars 2026, la ministre britannique de l'Intérieur. Londres va cesser d'accorder des visas d'étude aux Afghans, Camerounais, Birmans et Soudanais, et des visas de travailleur qualifié aux Afghans (skilled worker visa).

Le gouvernement déplore que des personnes issues de ces pays entrent au Royaume-Uni avec ces visas et demandent ensuite l'asile. Cette décision entrera en vigueur le 26 mars, détaille le ministère.

Les demandes d'asile ont atteint un niveau record en 2024 (108 138 demandes), avant de légèrement reculer en 2025 (100 625). Londres justifie sa dernière mesure par le fait que les demandes d'asile de personnes entrées par des voies légales "*ont plus que triplé depuis 2021*". Les demandes effectuées par des étudiants en provenance d'Afghanistan, du Cameroun, de Birmanie et du Soudan ont bondi de 470 % entre 2021 et 2025.

"*Une action drastique est nécessaire*" alors que le soutien financier aux demandeurs d'asile, dont 16 000 personnes venues des quatre pays visés, coûte "*plus de 4 milliards de livres*" (environ 4,6 milliards d'euros) par an au contribuable britannique, fait valoir le ministère. Entre septembre 2024 et septembre 2025, 2 900 visas d'étude ont été accordés à des ressortissants des quatre pays ciblés, ainsi que 90 visas de travailleur qualifié à des Afghans, pour 1 210 demandes d'asile déposées par des titulaires de tels visas.

Le gouvernement précise que depuis 2021, le Royaume-Uni a accueilli plus de 37 000 Afghans dans le cadre de dispositifs mis en place après le retour des autorités talibanes au pouvoir en 2021, et que 190 000 visas au total ont été accordés pour des raisons "*humanitaires*" en 2025.

En novembre 2025, le gouvernement travailliste a aussi annoncé une réforme d'ampleur de la politique d'asile, visant à décourager les arrivées de migrants traversant la Manche sur de petites embarcations. La réforme, dont d'autres dispositions devront faire l'objet d'un vote au Parlement, prévoit notamment que les réfugiés devront attendre 20 ans avant de pouvoir bénéficier d'un permis de résidence permanente.

Depuis lundi 3 mars, le statut de réfugié n'est accordé que pour une durée de 30 mois renouvelable, au lieu de cinq ans précédemment, pour tous les nouveaux demandeurs. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à ouvrir davantage de voies d'accès légales pour les demandeurs d'asile, sans préciser à ce stade de dispositif.

Et ce n'est pas la première fois qu'il utilise l'arme des visas dans sa stratégie de durcissement de sa politique migratoire. En novembre 2025, Londres a menacé de ne plus accorder de visas aux ressortissants d'Angola, de Namibie et de République démocratique du Congo, afin de pousser leurs gouvernements à accepter les expulsions

par le Royaume-Uni de migrants illégaux originaires de ces pays. "Quatre mois plus tard, un e coopération a été mise en place avec ces trois pays. Des vols décollent et des migrants illégaux, ainsi que des criminels étrangers sont renvoyés" dans leur pays, se félicite le Home Office.

## Le bénévolat comme condition à l'obtention d'un permis de séjour

Les organisation caritatives britanniques sont vent debout contre un projet du gouvernement qui veut imposer une activité bénévole comme critère dans le processus d'obtention d'un permis de séjour de longue durée. La ministre de l'Intérieur a annoncé ce projet l'année dernière. Personne ne serait "*contraint*" à effectuer du bénévolat mais celui-ci pourrait devenir un critère d'éligibilité et accélérer la demande de résidence permanente d'une personne. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus large de la politique de délivrance des titres de séjour à long terme qui serait davantage basée sur le mérite.

Des centaines d'organisations caritatives ont toutefois déjà averti qu'elles refuseraient de participer à ce qu'elles qualifient de politique "*immorale et irréalisable*". Elles déplorent ne pas avoir été consultées en amont de ce projet de loi.

Dans une nouvelle enquête du Conseil national des organisations bénévoles (NCVO) Près de 75 % des organisations caritatives britanniques se sont déclarées opposées à cette proposition, arguant que le fait de contraindre une personne à faire du bénévolat porterait atteinte au principe même de l'action volontaire, tout en imposant une charge financière insoutenable aux organisations. Dans son rapport, le NCVO rappelle que "*le bénévolat est, par définition, une activité librement consentie. Le lier à l'obtention d'un titre de séjour va à l'encontre de son esprit, dénature son objectif et risque de nuire à la confiance du public.*"

Les organisations ayant participé au sondage ajoutent qu'une telle mesure s'avère inutile puisque de nombreux migrants et réfugiés sont déjà très investis dans des actions bénévoles au Royaume-Uni. Elles estiment que le gouvernement devrait plutôt réduire les obstacles existants, comme les formalités administratives et les restrictions en matière d'emploi imposées aux demandeurs d'asile, y compris dans le travail bénévole, afin d'inclure davantage de personnes d'origine étrangère dans le secteur du bénévolat. "*Les faits montrent que cette proposition est inutile : les gens souhaitent déjà faire du bénévolat. Les obstacles sont d'ordre pratique et structurel, et ne sont pas liés à un manque de motivation*", dit le rapport.

Afin d'évaluer le possible impact de ce projet, le NCVO a mené une enquête auprès de 314 organisations du secteur associatif entre décembre 2025 et janvier 2026. Environ trois quarts des personnes interrogées rejettent catégoriquement le projet du gouvernement, alors que 17 % se disent indécises. Enfin, seules 8 % des interrogés déclarent soutenir la démarche. Aussi, le NCVO craint pour la qualité des services assurés par les organisation caritatives. Ces dernières voient d'un mauvais œil qu'une personne pourrait être incitée à effectuer du bénévolat dans le seul but de "*cocher une case*" dans sa démarche de demande de résidence. Elle risque notamment de ne s'engager qu'à court terme. "*Cela nuit aux relations et à la chance de constituer une communauté qu'offre le bénévolat"*.

Certaines organisations caritatives craignent également une potentielle exploitation des migrants, qui pourraient se retrouver dans des situations de travail non rémunéré. "*Ces propositions ne suppriment pas les obstacles existants, mais ouvrent la porte à des acteurs malveillants cherchant à exploiter des personnes vulnérables à des*

*fins lucratives*". "*Cette politique impose de nouvelles pressions financières et administratives à des organismes caritatifs déjà sous pression*". Ces frais supplémentaires comprennent la vérification des antécédents, le soutien linguistique et la formation. Certains organisations craignent ainsi de devoir réorienter leurs ressources afin de se conformer à la politique.

Plus largement, l'étude montre que les organisation ne se voient pas devenir une extension du système d'immigration britannique en ayant à rapporter au ministère de l'Intérieur les activités de migrants bénévoles.

Le gouvernement assure que personne ne sera forcé à faire du bénévolat. Mais selon un porte-parole du ministère de l'Intérieur, "*si la période standard avant de pouvoir prétendre au droit de séjour passe de cinq à dix ans, les individus peuvent raccourcir cette durée en apportant leur contribution à notre économie et à notre société*". Pour le NCVO, "*même si la participation serait techniquement facultative, la réduction du délai pour obtenir le statut de résident permanent en échange d'un engagement bénévole rendait celui-ci obligatoire dans les faits*".

## Les demandeurs d'asile en attente d'une protection depuis plus d'un an pourraient être autorisés à travailler

Jeudi 5 mars 2026, la ministre de l'Intérieur britannique a indiqué que l'hébergement et le soutien financier apportés aux demandeurs d'asile seraient retirés à partir du mois de juin pour les demandeurs d'asile qui enfreignent la loi, travaillent illégalement ou peuvent subvenir à leurs propres besoins.

Pour permettre cela, les personnes en attente d'une réponse de leur dossier depuis plus d'un an pourraient être autorisées à travailler, selon la ministre. Jusqu'à 21 000 exilés, actuellement hébergés en hôtels, pourraient ainsi être autorisés à entrer sur le marché du travail.

L'obligation légale, en vertu du droit de l'Union européenne (UE), de fournir aux demandeurs d'asile un soutien financier et un hébergement sera abrogée, a également annoncé le ministère de l'Intérieur jeudi. Elle sera remplacée par une approche conditionnelle. "*Ceux qui en ont besoin et qui respectent les règles continueront à juste titre à recevoir une aide aux demandeurs d'asile, mais ceux qui ne le font pas se verront retirer cette aide*". "*La générosité du peuple britannique sera conditionnée au respect de la loi par les demandeurs d'asile, au respect de nos règles et à l'absence de travail illégal*."

Le gouvernement souhaite ainsi accélérer la fin de l'hébergement en hôtels. Mais "*ces mesures ont été remises en question par le Conseil pour les réfugiés, qui craint qu'elles n'entraînent une augmentation du nombre de personnes dormant à la rue parmi celles qui fuient la guerre et la famine*".

La ministre a également annoncé de nouvelles mesures incitatives pour pousser les demandeurs d'asile déboutés à quitter le pays, inspirées parles politiques mises en place au Danemark. Le gouvernement souhaite lancer un programme pilote offrant aux demandeurs d'asile déboutés 10 000 livres (environ 11 540 euros) par membre de la famille - jusqu'à 40 000 livres (environ 46 000 euros) au total - pour quitter le pays, sous peine d'expulsion forcée.

Quelque 100 625 personnes ont demandé l'asile en 2025 au Royaume-Uni, un chiffre en légère baisse (-4 %) par rapport à l'année précédente, qui avait atteint un

record de 108 138 demandes, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur publiés le 26 février 2026. Le nombre de personnes arrivées de façon irrégulière au Royaume-Uni, lui, a continué d'augmenter en 2025, s'établissant à 46 497, soit 7 % de plus qu'en 2024, année qui avait déjà été marquée par une hausse de 19 %.

## VATICAN

### Le pape Léon XIV soutient les migrants et s'oppose à Donald Trump.

Le 4 juillet 2026, le pape ira à Lampedusa où des dizaines de milliers de migrants ont échoué depuis maintenant plusieurs décennies, et non pas au 250e anniversaire de l'Indépendance des États-Unis. Comme pour mieux redire que notre humanité exige de secourir les migrants qui se jettent en mer, pas d'en faire la cause première de nos maux. Lors des violences perpétrées par la police de l'immigration, l'ICE, à Minneapolis le mois dernier, le président de la conférence épiscopale des États-Unis, Mgr Paul Coakley, avait dénoncé la rhétorique déshumanisante et les actions menaçant la vie humaine. Le nouvel archevêque de New York, 58 ans, est un homme connu pour ses positions clairement pro migrants.

https://www.ouest-france.fr/europe/vatican/comment-le-pape-leon-xiv-soppose-a-donald-trump-systematiquement-1e6c3d9c-1183-11f1-ac20-ad3e04eb72b3

# AFRIQUE

## BURUNDI

### Les réfugiés congolais traumatisés par les blessures invisibles de la guerre

L'offensive de l'AFC/M23 sur le territoire d'Uvira, dans le Sud-Kivu en décembre 2025, a provoqué la fuite de dizaines de plus de 60 000 réfugiés congolais vers le Burundi voisin. La majorité d'entre eux a été regroupée à l'est du pays, dans le camp de réfugiés de Busuma. Sous des abris de fortune, ils tentent de se reconstruire. Les bombes, les familles séparées et les traumatismes ne les quittent pas. Ce camp, était prévu à l'origine pour accueillir 20 000 personnes, et il n'était encore à leur arrivée qu'un terrain vierge : pas d'abris, pas d'eau, pas d'infrastructures. Rien. Trois mois plus tard, malgré les efforts des humanitaires, les familles vivent toujours dans une immense précarité : promiscuité, manque d'eau, aide alimentaire tardive... À Busuma, l'urgence se heurte aux coupes budgétaires internationales. Ils ne sont pas autorisés à sortir, pour des raisons de "*sécurité*", expliquent les autorités burundaises. Mais face à l'extrême précarité, certains n'hésitent pas à tenter de s'enfuir.

https://www.infomigrants.net/fr/post/70100/ils-mont-violee-devant-mes-enfants--au-burundi-les-refugies-congolais-traumatises-par-les-blessures-invisibles-de-la-guerre-14
https://www.infomigrants.net/fr/post/70129/au-burundi-des-refugies-congolais-pris-au-piege-dune-aide-qui-sessouffle-24
https://www.infomigrants.net/fr/post/70155/a-busuma-au-burundi-les-refugies-congolais-entre-sentiment-denfermement-et-desir-de-retour-34

### L' inquiétant rapatriement forcé de réfugiés burundais depuis la Tanzanie

Fin novembre 2025, on comptait plus de 140 000 réfugiés burundais en Tanzanie. Jusqu'à 17 000 personnes déclarent ne pas pouvoir rentrer chez elles par crainte pour leur sécurité ou en raison du risque de persécution politique. Parmi elles figurent des membres de l'opposition et d'anciens militaires.

« *Les réfugiés expriment de plus en plus d'inquiétudes face aux retours forcés et aux mesures coercitives* », a déclaré un membre de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés en Tanzanie. « *Nous continuons de plaider contre toute mesure coercitive à l'encontre des réfugiés dans les camps* ». À ces préoccupations s'ajoutent des informations selon lesquelles, lors du processus de rapatriement en Tanzanie, des camps de réfugiés sont « *démolis* » et certains réfugiés burundais sont victimes de « *mauvais traitements* ». La position officielle de l'agence onusienne sur les rapatriements forcés est claire et fondée sur le droit international des réfugiés : les réfugiés et les demandeurs d'asile ne doivent pas être renvoyés dans un lieu où leur vie ou leur liberté seraient menacées. Nombre de réfugiés en Tanzanie ont déjà été réfugiés par le passé, ayant fui la guerre civile burundaise des années 1990 et du début des années 2000, avant de retourner au Burundi, puis de fuir à nouveau en 2015 lors d'une période de troubles politiques.

Il existe actuellement deux camps de réfugiés dans la région de Kigoma, au nord-ouest de la Tanzanie : Nduta et Nyarugusu, ce dernier étant le plus grand des deux. De nombreux réfugiés cherchent à se reloger à Nyarugusu suite à l'annonce de la fermeture du camp de Nduta en mars. Les conditions de vie dans ces camps sont « *difficiles pour les réfugiés* », dans un contexte de réduction du financement du HCR qui a affecté les services. Entre 2002 et 2009, le HCR a facilité le retour volontaire d'environ 390 000 réfugiés depuis la Tanzanie, tandis qu'en 2014, quelque 162 000 ressortissants burundais ont obtenu la nationalité tanzanienne.

En 2017, le retour des réfugiés burundais dans leur pays d'origine a été jugé sûr. Le HCR a conclu un accord tripartite avec les gouvernements du Burundi et de la Tanzanie en vue de rapatriements volontaires. Les progrès ont été initialement encourageants, mais la pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse des rapatriements pendant quelques années.

Ces derniers mois, les efforts de rapatriement se sont intensifiés suite à la fixation d'un objectif de 3 000 réfugiés par semaine, convenu fin 2025 dans le cadre d'un accord tripartite actualisé. Ainsi, le HCR est passé d'un rôle de facilitation à celui de promotion et a affirmé plus clairement son soutien aux retours volontaires au Burundi.

Au cours des deux premiers mois de 2026, plus de 28 000 réfugiés burundais sont rentrés de Tanzanie. Avec 8 000 retours la semaine dernière – dépassant largement l'objectif hebdomadaire –, le nombre total de rapatriements depuis l'accord de 2017 s'élève désormais à plus de 180 000 réfugiés.

Cependant, dans une déclaration publiée mardi 24 février 2026, le HCR a exprimé son inquiétude quant au fait que, durant cette accélération des efforts, « *des abris pour réfugiés ont été démolis, contraignant les personnes à se réfugier temporairement dans des centres de départ déjà surpeuplés et aggravant encore les conditions de vie sur le terrain. Certains réfugiés auraient également subi des mauvais traitements* ».

« Nous continuons de plaider auprès du gouvernement pour qu'il respecte l'accord tripartite. Les trois parties ont convenu que les rapatriements devaient se faire dans le respect de la sécurité, de la dignité et des principes de protection ». Les personnes doivent être traitées avec respect ; les retours doivent reposer sur un choix libre et éclairé et non sur la coercition. Pour soutenir les réfugiés en danger, le HCR dispose d'un guichet

d'assistance dédié à la protection, permettant d'évaluer la volonté des réfugiés de rentrer chez eux.

Toutefois, dans un contexte de réduction des financements, les centres d'accueil et de transit du Burundi sont fortement sollicités. « *L'augmentation des demandes de retour, la réduction des ressources et le manque de personnel mettent à rude épreuve les opérations des deux côtés de la frontière* ». Pour les réfugiés, dont certains sont déplacés depuis les années 1990, le moyen le plus efficace de les soutenir est de financer les efforts de réinstallation au Burundi. Selon la responsable du HCR, cela contribuera à un retour sur investissement durable et mettra fin au cycle des déplacements forcés, afin que les gens puissent « commencer à reconstruire leur vie » après des années d'insécurité et d'incertitude.

https://news.un.org/fr/story/2026/02/1158468

## EGYPTE

### Les arrestations de réfugiés africains se multiplient dans campagne de répression

Depuis le mois de décembre 2025, un climat de peur s'est installé en Égypte chez les personnes réfugiées. "*Dans tout le pays, des policiers en civil arrêtent arbitrairement des personnes originaires de Syrie, du Soudan, du Soudan du Sud et d'autres pays d'Afrique subsaharienne, après des contrôles d'identité dans la rue ou sur leur lieu de travail*", alertait Amnesty international le 16 février 2026.

Selon l'Initiative égyptienne pour les droits de la personne (EIPR), en deux semaines, près de 5 000 réfugiés ont été placés en détention dans des commissariats surpeuplés. Et une ONG érythréenne de défense des droits humain, HRCE, avance que plus de 3 000 réfugiés érythréens ont été arrêtés depuis début janvier 2026, subissant parfois des mauvais traitements et des violences sexuelles.

Au moins quatre témoignages décrivent des cellules bondées, des détenus entassés, debout pendant des heures, dormant à tour de rôle, d'autres parqués dans des cours extérieures. La Plateforme des réfugiés, une ONG locale, a fait état de deux décès : un enfant détenu malgré des douleurs thoraciques et un homme de 67 ans privé de soins. Début février, les autorités égyptiennes avaient démenti la mort d'un autre Soudanais.

Ces dernières années, l'Égypte a vu le nombre de personnes en quête de protection internationale croître fortement sur son sol. En cause : les conflits au Soudan, au Soudan du sud, dans la bande de Gaza, mais aussi les violences et menaces qui subsistent pour de nombreuses populations en Syrie, en Érythrée et dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. En Janvier 2026, 1 099 024 personnes réfugiées et demandeuses d'asile étaient ainsi enregistrées auprès du HCR dans le pays.

"*En nombre de demandes d'asile reçues, l'Égypte se classe deuxième derrière les États-Unis*", affirmait le responsable des relations extérieures du Haut-commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) au Caire.

La semaine dernière, lors d'une session du Conseil de sécurité des Nations unies consacrée à la guerre au Soudan, le représentant égyptien a rappelé que son pays avait "*reçu des centaines de milliers de frères et de sœurs soudanais, accueillis comme des invités*".

Le Caire juge qu'une grande partie de ces réfugiés et demandeurs d'asile sont

aujourd'hui en situation irrégulière, faute de titre de séjour valide. Mais de nombreuses personnes concernées par ces expulsions et interrogées par Amnesty international étaient bien enregistrées en tant que réfugiées auprès du HCR dans le pays.

Par ailleurs, "*nombre des personnes réfugiées et demandeuses d'asile arrêtées depuis fin décembre 2025 avaient des rendez-vous programmés à la Direction générale des passeports et de la nationalité du ministère de l'Intérieur, en vue de renouveler leur permis de séjour*", souligne, dans son rapport, l'ONG de défense des droits humains. Mais "*ces rendez-vous sont souvent repoussés en raison des retards de traitement du gouvernement : des personnes réfugiées et demandeuses d'asile ont déclaré avoir attendu jusqu'à trois ans pour avoir un rendez-vous*", détaille encore l'ONG. Les rendez-vous avec le HCR et les services d'immigration égyptiens s'échelonnent jusqu'en 2029, ont constaté Amnesty et l'EIPR, de quoi provoquer une "*irrégularité forcée*", juge le directeur des recherches à l'EIPR.

Plus grave encore : des réfugiés se sont vus confisquer leur carte de réfugié du HCR et leur titre de séjour par des policiers lors d'arrestations. Le rapport d'Amnesty international mentionne notamment le cas d'un réfugié érythréen de 20 ans enregistré auprès du HCR et titulaire d'un permis de séjour égyptien en règle. "*Sa mère a déclaré que des policiers avaient confisqué sa carte du HCR et son permis de séjour et lui avaient dit : 'La prochaine fois, nous t'arrêterons sans papiers et tu seras placé en détention et expulsé'*", rapporte l'ONG.

La campagne en cours vise "*à créer un climat anti-immigration*" pour réduire les arrivées alors que l'Égypte affronte une crise économique majeure.

Mais l'Égypte contredit ses propres engagements en pratiquant ces arrestations et expulsions. Car le pays est signataire de la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés et a également adopté en 2024 sa propre loi nationale relative à l'asile. "*En expulsant de force des personnes réfugiées et demandeuses d'asile, les autorités égyptiennes bafouent non seulement le droit international relatif aux droits humains et aux personnes réfugiées, mais également les protections garanties par la loi relative à l'asile adoptée récemment par le pays lui-même et interdisant le 'refoulement' de personnes reconnues comme réfugiées*", a déclaré un chercheur sur l'Égypte et la Libye à Amnesty International.

Pays d'immigration, l'Égypte est aussi devenue un pays de forte émigration ces dernières années en raison du contexte économique et la répression politique qui sévit dans le pays dirigé depuis 2014. "*Depuis qu'il a pris le pouvoir lors d'un coup d'État en 2013 et qu'il est devenu président en 2014[*le président *] dirige l'Égypte d'une main de fer. Son gouvernement [...] a emprisonné et torturé des milliers de détracteurs et d'opposants présumés, les maintenant souvent en détention provisoire prolongée ou les condamnant à l'issue de procès manifestement inéquitables*", rappelait l'ONG Human Rights Watch en 2024. Selon le HCR et l'agence des garde-côtes européenne Frontex, les ressortissants égyptiens sont même devenus, en 2025, la première nationalité africaine à atteindre clandestinement les côtes européennes, notamment la Crète et l'Italie.

## LIBYE

### Un corps de migrant retrouvé sur une plage à l'est de Tripoli

Dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 février 2026, le Croissant rouge libyen a découvert le corps d'une personne "*victime de la migration irrégulière*" sur la plage de Ghanima, près de la ville de Khoms, à l'est de Tripoli en Libye.

L'organisation libyenne précise qu'une "*équipe spécialisée s'est rendue sur place et a traité le cas conformément aux règles humanitaires et aux procédures approuvées, à savoir la récupération, l'emballage* [du corps] *et la sécurisation complète du site, en coordination directe avec le poste de police de Ghanima*." Le cadavre du migrant a été "*remis à la brigade de police présente sur place afin de mener les procédures légales nécessaires*", indique-t-elle encore, sans donner plus de détails sur la nationalité ou les circonstances de la mort de l'exilé. "*Cet incident tragique reflète la poursuite du drame humain sur nos côtes et confirme que la mer continue d'engloutir les rêves de ceux qui recherchent une vie meilleure, laissant derrière elle des tragédies silencieuses et des cœurs brisés*", ajoute le Croissant rouge libyen.

Ce corps a été retrouvé quelques jours seulement après une autre découverte macabre. Dimanche 22 février 2026, les dépouilles de 7 migrants dont 6 enfants avaient déjà été récupérées par le Croissant rouge libyen sur une plage de Qasr Al-Akhyar, à quelque 70 km à l'est de Tripoli.

De nombreuses embarcations partent en mer Méditerranée en passant sous les radars des autorités libyennes. Quand elles sombrent en mer, elles ne sont donc pas répertoriées. Mais ces dernières jours, des ONG de sauvetage en mer ont annoncé avoir repéré dans l'eau plusieurs corps sans vie de migrants. Selon ces associations, il s'agit très probablement de victimes de la tempête Harry, qui a balayé le bassin méditerranéen du 19 au 21 janvier 2026, avec des vagues allant jusqu'à 16 mètres de haut et des rafales de vent atteignant plus de 54 nœuds, dévastant plusieurs zones côtières de Sicile, de Sardaigne et de Calabre. Dans ce contexte, les canots précaires et surchargés des migrants n'avaient quasiment aucune chance de survie. L'ONG italienne Mediterranea Saving Humans (MSH) et Refugees in Libya (qui documente la vie des migrants en Libye mais aussi en Tunisie) ont décompté près de 30 embarcations parties de Tunisie durant la période du passage de la tempête et estiment qu'un millier de migrants ont morts à cause d'Harry. Il s'agirait de "*la plus grande tragédie de ces dernières années le long des routes de la Méditerranée centrale*", avait signalé la présidente de MSH le lundi 2 février.

## MAROC

### Interception au large de Dakhla d'une pirogue avec 189 migrants d'Afrique subsaharienne

Une pirogue a été arraisonnée lundi 26 février 2026 au large de Dakhla. Elle comptait se rendre aux Îles Canaries, porte d'entrée de l'Union européenne au large des côtes ouest-africaines. 149 personnes étaient à son bord. "*Certains patients ont reçu les premiers soins à bord du bateau avant d'être transférés au port de Dakhla*", peut-on lire dans le communiqué des autorités marocaines. Ces dernières années, ces arrestations en mer ont été plus ou moins régulières.

Selon d'autres informations postées sur les réseaux sociaux , l'embarcation serait partie de Gambie, le 14 février 2026. Plusieurs personnes dans un état de santé préoccupant ont été envoyés à l'hôpital. Impossible de savoir pour l'heure si des passagers sont morts durant cette traversée. Certaines traversées se terminent aussi en drame. La route migratoire qui relie les côtes ouest-africaines aux Canaries demeure l'une des plus dangereuses au monde. La distance à parcourir est de plus de 1 000 km.

## NIGER

### Création d'une plateforme pour prendre en charge les migrants de retour

En Afrique subsaharienne, le Niger est l'une des voies importantes de la migration. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ce sont plus de 4 millions de migrants qui ont été recensés, en 2025, sur une dizaine d'axes conduisant vers le nord de l'Afrique et, à terme, l'Europe. Tous n'atteignent pas leur but – loin s'en faut – et l'urgence pour le Niger est de pouvoir accueillir et réintégrer ceux qui renoncent et rebroussent chemin.

Selon l'OIM, au 31 janvier 2026, le pays accueillait plus de 430 000 réfugiés et demandeurs d'asile, d'où l'importance de se doter d'outils permettant d'héberger et de réintégrer ces populations désemparées. Une plateforme coordonnée avec les autorités de Niamey, l'Union européenne et l'OIM va donc se charger de l'accueil, de l'orientation, de la réintégration et du suivi des migrants nigériens de retour.

En 2025, ce nombre de migrants assistés au Niger a augmenté de 47 %, atteignant 20 194 candidats à l'immigration clandestine ayant fait machine arrière.

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260228-niger-cr%C3%A9ation-d-une-plateforme-pour-prendre-en-charge-les-migrants-de-retour

## SÉNÉGAL

### Partis de Gambie, 139 migrants secourus au large du Sénégal

La marine sénégalaise a indiqué avoir secouru, mercredi 4 mars 2026, "*une pirogue à la dérive*" au large de ses côtes avec 139 migrants à son bord. Les autorités ont également retrouvé dans le canot "*le corps sans vie d'un nouveau-né*". Les naufragés ont été débarqués à Dakar. Selon la marine, l'embarcation était partie de Gambie et "*aurait passé 11 jours en mer*" avant d'être localisée par les services sénégalais.

Le Sénégal porte régulièrement secours à des personnes en détresse près de ses côtes. Depuis une dizaine d'années, la route migratoire au départ des côtes ouest-africaines, notamment sénégalaises, pour rejoindre les îles Canaries, en Espagne, est l'une des routes principales empruntées par les migrants subsahariens.

La plupart des embarcations partent désormais de Gambie ou de Guinée, plus au sud pour atteindre les Canaries. "*Ce récent déplacement est dû au resserrement d'autres voies migratoires : celle du Maroc depuis un moment, et plus récemment celle de la Mauritanie et même du Sénégal du fait des contrôles accrus sur les côtes*", selon une spécialiste des politiques migratoires africaines.

Dans ce contexte, les autorités gambiennes ont décidé de durcir leurs contrôles. "*Le gouvernement gambien observe avec une profonde inquiétude une augmentation rapide du nombre de personnes tentant de rejoindre l'Europe par la mer en utilisant la Gambie comme base de départ*", a déploré en début d'année le ministère de l'Intérieur. Début janvier 2025, les autorités gambiennes ont procédé à "*l'interception de 782 migrants et à l'arrestation de quatre organisateurs*" de traversées vers les Canaries, avait indiqué le ministère de l'Intérieur. Ces opérations ont débuté le 3 janvier 2026, après qu'au moins 39 personnes soient mortes dans le naufrage de leur embarcation au large de la Gambie dans la nuit du 31 décembre 2025 au 1er janvier 2026. 112 migrants ont été secourus, dont 23 sont hospitalisés, mais des dizaines d'autres sont portés disparus.

Cependant si les tentatives persistent et que de nouvelles routes émergent, la surveillance des frontières semble porter ses fruits. Depuis le début de l'année 2026, les arrivées ont nettement diminué dans l'archipel espagnol.

## Un projet de loi visant à "durcir les peines" pour homosexualité met en danger la communauté LGBT+

Dans son rapport d'activité pour 2024, l'Ofpra le souligne : "*Au Sénégal, les persécutions liées à l'orientation sexuelle demeurent toujours largement alléguées en 2024*". Le pays figure également parmi les pays d'origine qui, cette même année, "*ont prévalu dans la demande d'asile du continent africain au motif de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre (OSIG)*".

Cette tendance est appelée à s'accentuer au cours des prochains mois car ce pays d'Afrique de l'ouest s'apprête à durcir sa politique de répression de l'homosexualité. Jusqu'ici le code pénal sénégalais prévoyait des peines de d'un à cinq ans de prison pour les actes dits "c*ontre nature avec un individu de son sexe*". Le nouveau texte prévoit de doubler ces peines.

Le 18 février 2026, le gouvernement sénégalais a annoncé, avoir "*examiné et adopté*" en Conseil des ministres un projet de loi modifiant l'article 319 du code pénal "*avec précision de la définition des actes contre nature, durcissement des peines et intégration de l'apologie et du financement de ces types d'actes dans les sanctions*". Ce projet de loi doit désormais être déposé et débattu à l'Assemblée nationale.

Le Premier ministre sénégalais a confirmé, mardi 24 février 2026, devant les députés avoir déposé un projet de loi visant à les rendre les relations homosexuelles passibles de cinq à dix ans de prison. Le texte prévoit également de sanctionner "*toute personne qui aura fait l'apologie"* de l'homosexualité. Elle "*sera punie d'un emprisonnement de trois à sept ans*".

*"Toutes les organisations qui tentent d'encourager, que ce soit par des films de propagande, par le cinéma, par la télévision ou par l'écrit, la philosophie LGBT qui ne fait pas du tout partie des mœurs, des coutumes et de la culture sénégalaises, sont concernées"*, a indiqué le ministres de la culture

Pour la directrice des questions LGBT au sein de l'ONG Human Rights Watch, é annoncer la criminalisation de "*la promotion et du financement de l'homosexualité*" en des termes aussi généraux "*risque d'ouvrir la voie à de graves violations de la liberté d'expression, de la liberté d'association et de l'accès aux soins de santé*". "*Cela veut dire par exemple que les ONG qui luttent contre le sida pourraient bientôt ne plus être en mesure de travailler, simplement parce qu'elles offrent des services de santé principalement à des hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes du fait qu'ils présentent un risque plus élevé de transmission du VIH. Ce à quoi nous assistons, c'est donc à de l'homophobie politique, autrement dit à l'utilisation par un gouvernement des personnes LGBT comme des cibles pour détourner l'attention de la population d'autres préoccupations*".

L'adoption de ce texte en Conseil des ministres fait suite à une vague d'arrestations le 7 février 2026. Douze hommes ont été arrêtés et sont accusés d'avoir eu des relations homosexuelles, qualifiées "*d'actes contre nature*". Plusieurs des personnes interpellées ont été testées séropositives et sont accusées par les autorités sénégalaises de "*transmission volontaire du VIH-sida par rapports sexuels non protégés et mise en*

*danger de la vie d'autrui*". Dans la foulée de cette affaire, cinq autres personnes ont été arrêtées par la gendarmerie pour "*actes contre nature*", pour avoir eu des relations homosexuelles, dont un célèbre journaliste de la télévision publique.

Ces deux vagues d'arrestations ont été mises en avant par des médias sénégalais et un amalgame a été fait avec une tout autre affaire criminelle. En conséquence, les réseaux sociaux ont été inondés de messages homophobes et d'appels à la délation de personnes présumées homosexuelles.

Mercredi 18 février 2026, l'organisation Human Rights Watch (HRW) a dénoncé l'arrestation des 12 personnes pour homosexualité présumée "*en vertu de lois anti-LGBT sévères*" et réclame au gouvernement leur libération.

Également au début du mois de février, la police sénégalaise a annoncé avoir démantelé un groupe international de pédocriminalité entre le Sénégal et la France et arrêté début février à Dakar 14 personnes accusées notamment de "*pédophilie en bande organisée*".

Dans les manifestations qui ont éclaté depuis la révélation de ces affaires, des pancartes mettant côte à côte homosexualité et pédocriminalité ont été vues à plusieurs reprises. L'homosexualité – le fait d'avoir des relations sexuelles entre personnes majeures de même sexe - est souvent considérée au Sénégal comme un instrument employé par les Occidentaux pour imposer des valeurs prétendument étrangères à la culture du pays. En France, comme dans tous les pays d'Union européenne (UE), l'homosexualité est légale et les personnes menacées dans leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle sont susceptibles d'y obtenir une protection internationale pour ce motif.

La pédocriminalité (l'ensemble des violences sexuelles commises sur un mineur), en revanche, est un délit pénal en France et dans toute l'UE. Elle est punie de lourdes peines pouvant aller jusqu'à vingt ans d'emprisonnement.

### TUNISIE

**Trois travailleurs humanitaires libérés**

Les autorités tunisiennes ont libéré trois membres du personnel de Terre d'Asile Tunisie, après qu'un tribunal de Tunis a suspendu l'exécution du reste de leur peine de deux ans d'emprisonnement. Leur libération intervient après 20 mois de détention arbitraire uniquement motivée par leur travail humanitaire et de défense des droits humains, en soutien aux personnes réfugiées, demandeuses d'asile et migrantes en situation vulnérable.

https://www.amnesty.fr/communiques/tunisie-action-complementaire-des-travailleurs%c2%b7euses-humanitaires-ont-ete-liberes-apres-20-mois-de-detention/

# ASIE

### GOLF PERSIQUE

**Des milliers de migrants contraints de travailler malgré les bombardements**

Pour les immigrés qui ont tout quitté pour trouver un emploi, ces monarchies représentaient un avenir économique. Mais depuis le début du mois de mars 2026, les

travailleurs migrants se retrouvent confrontés aux bombardements iraniens sur ces territoires - lancés depuis que des frappes américano-israéliennes contre l'Iran ont déclenché la guerre le 28 février 2026.

Des explosions ont secoué plusieurs grandes villes, dont Manama, Dubaï et Abou Dhabi, alors que l'Iran cible des intérêts américains et frappe des infrastructures dans toute la région. Au moins 23 personnes, dont dix civils, ont été tuées, selon les autorités des pays du Golfe et le commandement militaire américain pour le Moyen-Orient (Centcom).

Un directeur de restaurant, camerounais de 34 ans, vit depuis 11 ans à Dubaï (Émirats arabes unis). Il a raconté avoir été surpris par la première explosion au moment où il arrivait au travail. Il a cru que quelqu'un avait percuté sa voiture, avant d'en sortir et de voir des débris tomber du ciel. Mais, malgré ces dangers et comme la plupart des travailleurs migrants de la région, il exclut de rentrer dans son pays avec sa famille. "*Je suis plus en sécurité ici*".

Une kényane travaille depuis sept ans dans le commerce de détail à Dubaï. Quand la défense antiaérienne a intercepté un missile, provoquant une onde de choc qui a secoué son immeuble, elle s'est figée, puis elle s'est remise au travail, poussée par le besoin de gagner sa vie. "*L'anxiété était très forte*". La jeune femme n'a pas voulu quitter Dubaï. "*Même si nous sommes en sécurité maintenant, nous n'avions pas signé pour ça*"[les bombardements].

Depuis des années, les pays du Golfe, riches en pétrole, attirent des travailleurs de toute l'Afrique, offrant des salaires bien supérieurs à ce que la plupart pourraient gagner dans leur pays. Nombre d'entre eux travaillent dans l'hôtellerie, la restauration, la sécurité, ou comme agents d'entretien et employés de maison. Quelque 715 000 Africains subsahariens vivent, par exemple, en Arabie saoudite seule, soit plus de 5 % de la population étrangère du royaume, selon un recensement de 2022.

On ignore encore l'ampleur réelle des migrations subsahariennes vers le Golfe, selon une étude de 2024 du Gulf Research Center, un think-tank privé, les communautés africaines sont de plus en plus importantes et aujourd'hui visibles dans les Émirats arabes unis, au Qatar, au Koweït et à Bahreïn.

Le ministère kényan des Affaires étrangères a fait savoir vendredi 6 mars 2026, que plus de 500 000 de ses ressortissants vivaient et travaillaient au Moyen-Orient, et que nombre d'entre eux envoyaient régulièrement des fonds essentiels à leurs familles. Pour l'instant, la plupart restent sur place, selon Nairobi. Reste que partir peut s'avérer compliqué à cause du système de parrainage très critiqué mais répandu dans le Golfe. Des organisations de défense des droits humains ont dénoncé le fait que les employeurs détiennent souvent les passeports des travailleurs et contrôlent leur liberté de changer d'emploi.

Les travailleurs africains affirment que leurs pays n'ont pas affrété de vols d'évacuation, contrairement aux gouvernements européens. Tanzanian Airlines a néanmoins annoncé avoir évacué, lundi 9 mars 2026, 236 ressortissants tanzaniens à bord d'un vol dédié.

Face à la menace des bombardements, nombreux sont ceux qui mettent dans la balance les dangers actuels et la raison même de leur départ pour le Golfe. Au Qatar, une Zimbabwéenne travaillant dans l'hôtellerie décrit un fragile équilibre entre sécurité et nécessité de gagner sa vie. "*Nous avons peur et nos proches à la maison ont aussi peur pour nous. Ils pensent qu'on ne leur dit pas la vérité sur la réalité de la situation*". Les

missions zimbabwéennes au Koweït et aux Emirats ont exhorté les Zimbabwéens du Golfe à rester vigilants.

# AMERIQUE

## CANADA

### Le projet de loi concernant les migrants

Le Front commun sonne l'alarme : l'adoption du projet de loi C-12 dans sa forme actuelle aura des conséquences dévastatrices pour le respect des droits des personnes migrantes, réfugiées et en demande d'asile au Canada. « *S'il n'est pas amendé, il restreindra radicalement l'accès au statut de réfugié et permettra au gouvernement de révoquer en masse des statuts d'immigration* », souligne le directeur général de la Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes (TCRI).

Actio Réfugiés Montréal (ARM) explique que le projet de loi C-12 permettra, entre autres, au gouvernement fédéral d'annuler, de modifier ou de suspendre en bloc des demandes et des documents d'immigration, comme des visas ou des permis de travail ou d'études. Le gouvernement pourra prendre ces décisions au seul nom de l'intérêt public, une notion très vague et sans prévoir de recours pour les personnes affectées. « *Dans le contexte actuel où les déportations atteignent des niveaux records au Canada, cette disposition du projet de loi C-12 ouvre la porte à la mise en place d'un régime de déportation de masse comparable à celui que nous voyons aux États-Unis »,* avise la directrice générale d'Action Réfugiés Montréal. *« Et ne nous leurrons pas : l'Agence des services frontaliers du Canada a le même mandat que celui de l'ICE* ».

https://tcri.qc.ca/2026/03/c-12-la-derniere-ligne-droite/

## USA

### New York se mobilise contre la controversée police de l'immigration

La police de l'immigration œuvre à bas bruit dans la grande ville de la côte Est américaine. La présence des agents fédéraux et la traque des migrants qu'elle mène ulcèrent dans une ville aussi multiculturelle.

Haut du formulaire

Bas du formulaire

Alors que la neige de l'hiver new-yorkais commence à peine à fondre, la résistance à l'ICE ne mollit pas. À l'initiative de *Hands Off NYC*, une association créée en octobre 2025 pour lutter contre la présence toujours menaçante de l'ICE, la police de l'immigration, à New York, une manifestation « *pacifique et musicale »* a eu lieu fin février. L'un de ses fondateurs, explique la démarche, à la fois locale et *nationale* » : Le 28 février est une journée nationale d'action pour Singing Resistance, un groupe originaire de Minneapolis, qui vise à se réunir et à chanter tous ensemble sur des sites où des familles ont été victimes de violence de la part de l'ICE.

### L'ICE contrainte de relâcher une étudiante après un appel de Mamdani à Trump

Le maire de New York a annoncé jeudi 26 février 2026 qu'après un échange

au téléphone, le président avait autorisé la libération d'une étudiante de l'université Columbia. Cette étudiante a été arrêtée jeudi matin par cinq agents de l'ICE entrés sans mandat et sous de faux prétextes dans une résidence du prestigieux établissement new-yorkais, a décrit  la présidente par intérim de l'université. Les membres de l'ICE sont entrés "*en affirmant être des policiers à la recherche d'un enfant disparu*". "*Les agents ont emmené notre étudiante. C'était une situation effrayante (...) tout à fait inacceptable pour nos étudiants et notre personnel*". L'étudiante est originaire d'Azerbaïdjan.

Le maire de New-York a indiqué avoir fait part par téléphone au président américain de sa préoccupation au sujet de "*l'étudiante de Columbia Elmina Aghayeva (...) détenue par l'ICE". "Il vient de m'informer de sa libération immédiate*". Elle a par la suite confirmé qu'elle avait été relâchée : "*Je viens juste de sortir (...) Je suis en sécurité*". Jeudi, le maire de New York avait annoncé, photo à l'appui, s'être rendu à Washington pour demander au président davantage de fonds fédéraux pour soutenir la construction de logements à prix abordables dans le Queens, l'un des cinq arrondissements de la ville la plus peuplée des États-Unis.

https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20260227-%C3%A9tats-unis-ice-contrainte-rel%C3%A2cher-%C3%A9tudiante-apr%C3%A8s-appel-mamdani-trump-new-yrok

# INTERNATIONAL

## *ROUTES MIGRATOIRES MEURTRIÈRES : L'ONU APPELLE AU DÉMANTÈLEMENT DES RÉSEAUX DE PASSEURS*

Au moins 7 667 personnes sont mortes ou ont disparu sur les routes migratoires à travers le monde en 2025. Bien qu'inférieur aux près de 9 200 décès enregistrés en 2024, ce recul s'explique par la diminution du nombre de personnes empruntant les dangereuses routes migratoires irrégulières, notamment dans les Amériques, mais aussi par l'accès limité à l'information et les contraintes budgétaires qui empêchent les acteurs humanitaires de recenser les décès de migrants sur les principaux axes de migration, a précisé l'OIM dans un communiqué de presse.

Les milliers de morts enregistrés en 2025 soulignent l'ampleur persistante de cette crise mondiale, selon l'OIM qui appelle au démantèlement des réseaux de passeurs qui exploitent les migrants et mettent des vies en danger. « *La perte continue de vies humaines sur les routes migratoires est un échec mondial que nous ne pouvons accepter comme une fatalité* », a déclaré la directrice générale de l'OIM. « *Ces décès ne sont pas une fatalité. Lorsque les voies sûres sont inaccessibles, les personnes sont contraintes d'entreprendre des voyages dangereux et tombent entre les mains de passeurs et de trafiquants. Nous devons agir dès maintenant pour développer des voies sûres et régulières et garantir que les personnes dans le besoin puissent être secourues et protégées, quel que soit leur statut* ».

Les traversées maritimes demeurent parmi les routes les plus meurtrières. En 2025, au moins 2 185 personnes sont mortes ou ont disparu en Méditerranée, tandis que 1 214 décès ont été recensés sur la route Afrique de l'Ouest/Atlantique vers les îles

Canaries. Malgré une baisse annuelle, le bilan réel est probablement plus lourd, car au moins 1 500 personnes supplémentaires ont été portées disparues en mer, mais leur disparition n'a pu être confirmée faute d'accès suffisant aux informations de recherche et de sauvetage. Bien que les preuves concernant ces « naufrages invisibles » soient rares, au moins 270 dépouilles humaines se sont échouées sur les côtes méditerranéennes en 2025 sans être liées à des naufrages connus. Trois embarcations transportant les restes de 42 personnes ont ensuite été retrouvées dérivant vers le Brésil et les Caraïbes après une tentative de traversée des îles Canaries.

La restriction croissante des informations relatives aux opérations de recherche et de sauvetage sur les routes maritimes vers l'Europe a entraîné l'impossibilité de vérifier un nombre exceptionnellement élevé de cas. Cette tendance inquiétante se poursuit en 2026. La Méditerranée connaît un nombre sans précédent de décès de migrants au cours des deux premiers mois de 2026, avec 606 décès enregistrés au 24 février.

Sur la même période, les arrivées en Italie ont diminué de 6 358 à 2 465 (soit une baisse de 61 %). Cependant, des centaines de personnes sont portées disparues en mer, et ces disparitions restent inexpliquées. Rien qu'au cours des deux dernières semaines, 23 dépouilles humaines ont été retrouvées sur les côtes du sud de l'Italie et de la Libye.

Dans les Amériques, 409 décès ont été enregistrés en 2025, soit le total annuel le plus bas depuis le début de la collecte de données par l'OIM en 2014. Cette baisse est probablement due à la diminution du nombre de personnes empruntant des voies de migration dangereuses et irrégulières, comme la traversée de la jungle du Darién ou de la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Cependant, les délais de transmission des données par les autorités impliquent que les chiffres définitifs pour 2025 dans les Amériques ne seront probablement pas disponibles avant mi-2026.

L'Asie et la route de l'Est – reliant la Corne de l'Afrique au Yémen et aux pays du Golfe – ont été à l'origine d'une nouvelle année meurtrière pour les personnes en déplacement. Plus de 3 000 décès ont été recensés lors de migrations en Asie, faisant de 2025 l'année la plus meurtrière jamais enregistrée pour les migrants empruntant cette route, et ce pour la troisième année consécutive. Cette tendance s'explique par le nombre élevé de décès d'Afghans fuyant leur pays, avec 1 540 décès signalés.

La route de l'Est a également connu une forte augmentation, avec 922 décès enregistrés, contre 558 en 2024. Presque toutes les personnes décédées sur cette route en 2025 étaient éthiopiennes, dont beaucoup ont péri lors de trois naufrages de masse ayant fait plus de 180 victimes chacun.

Selon l'OIM, la persistance de ces décès témoigne de l'ampleur croissante des réseaux de traite et de trafic de migrants qui continuent d'exploiter le désespoir le long des routes migratoires, exposant les personnes à la violence, aux abus et à des voyages périlleux.

« *Les gouvernements et leurs partenaires doivent intensifier d'urgence les opérations coordonnées de recherche et de sauvetage afin de prévenir de nouvelles pertes de vies humaines, renforcer la coopération internationale pour démanteler les réseaux criminels et développer des voies de migration sûres et régulières afin que les personnes ne soient pas contraintes de tomber entre les mains des passeurs* », estime l'agence onusienne.

https://news.un.org/fr/story/2026/02/1158475?utm_source=UN+News+-

+French&utm_campaign=feadc0996e-EMAIL_CAMPAIGN_2026_02_27_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-feadc0996e-107916625